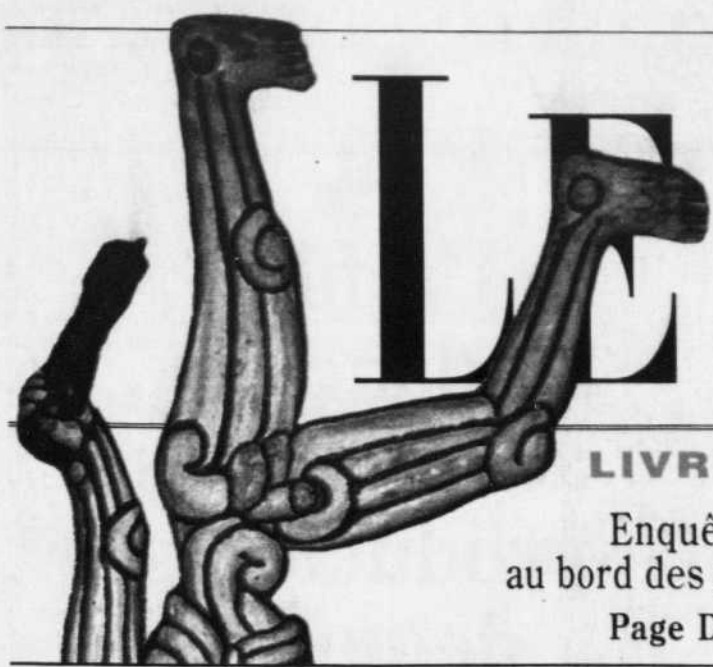




LE DEVOIR

LIVRES

Enquête
au bord des gouffres
Page D 1

LE MONDE

Durban: ultime veille
pour prévenir le fiasco
Page A 7



VOL. XCI N° 202

LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

Le miraculé

Le journaliste Michel Auger publie *L'Attentat*

Le journaliste Michel Auger publie *L'Attentat*. Il y a un an jeudi, six balles de calibre .22 changeaient la vie de Michel Auger et le cours de la lutte au crime organisé au Canada. Le journaliste transformé en figure emblématique de la traque aux bandits et de la défense de la liberté d'expression raconte dans son livre les dessous d'un 13 septembre malchanceux.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Quand Michel Auger a revu récemment le médecin qui l'a opéré dans les heures suivant l'attentat qui a bien failli mettre un point final à ses exploits journalistiques, il lui a demandé pourquoi il était toujours en vie. Suis-je un gars «*fait fort*»? Le tueur a-t-il manqué son coup? Ou m'avez-vous tout simplement sauvé? Rien de tout cela, a répondu le médecin. «*C'est un miracle.*»

Deux vertèbres fracturées, colon percée, foie et rate endommagés, une balle logée tout près, trop près de la colonne vertébrale. Un cheveu de plus, et il se retrouvait au royaume des paralysés ou des morts. «*Mais moi, je ne sais vraiment pas pourquoi j'ai été épargné lors de cette tentative de meurtre. [...] Peut-être que j'ai encore des choses à accomplir sur cette terre.*», suggère le reporter de 37 ans de métier en conclusion de son bouquin.

Michel Auger attribue sa mésaventure aux Hells Angels dans *L'Attentat*, son plus gros accomplissement professionnel depuis qu'il a repris le métier de journaliste. Il relate dans ce livre de 294 pages ses débuts professionnels et se rappelle ses nombreuses rencontres avec le type criminel. Les Cotroni, les Dubois, les frères Blass, Jacques Mesrine, Ahmed Ressam et autres Dédé Desjardins trouvent une place de choix dans ce récit où s'entremêlent la petite histoire du crime et celle de l'homme qui s'est fait un devoir de dénoncer le coquin, petit ou gros. Pour Michel Auger, les zones de gris n'existent pas. Il y a «*le bien et le mal, les bons et les criminels, les méchants et les victimes*». Il faut s'intéresser de près à la chose criminelle pour soutenir la lecture de *L'Attentat*, un livre qui nous en apprend beaucoup plus sur les faits marquants de la carrière de M. Auger que sur l'agression. Jeune garçon dans le Shawinigan des années 50,

VOIR PAGE A 10: AUGER

ÉCONOMIE

Le Canada
perd 8000 emplois;
Québec en crée 10 000

Page A 5

C'est la Journée de l'alphabétisation

Depuis des années, la Fondation québécoise pour l'alphabétisation travaille à sensibiliser la population à ce troublant défi qui consiste à venir en aide aux personnes analphabètes. Selon les statistiques, un adulte sur cinq éprouve des difficultés plus ou moins grandes à écrire, à lire et à partager les connaissances dans un monde de plus en plus exigeant. Ce matin, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, nous vous offrons un cahier spécial consacré à cette question, préparé en collaboration avec la Fondation — et non la «*Fédération*», comme il est écrit par erreur à quelques reprises — québécoise pour l'alphabétisation, partenaire privilégié de ces centaines de milliers de concitoyens encore privés des compétences de base pourtant essentielles à la vie moderne.

INDEX

Annonces.....	B 8	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 6	Monde.....	A 7
Bourse.....	B 7	Mots croisés.....	B 8
Carrières.....	B 4	Météo.....	B 2
Économie.....	B 1	Plaisirs.....	B 10
Éditorial.....	A 8	Sports.....	B 9



Québec protégera le mont Royal

12 000 propriétaires pourraient être touchés,
dans un périmètre de neuf kilomètres carrés

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Tout indique que le gouvernement du Québec classera le mont Royal et sa couronne en vertu de la loi sur les biens culturels afin de conserver son caractère patrimonial. Déjà, le ministère de la Culture

est en train d'imaginer le tracé qui circonscrirait le territoire soumis à la protection. Ambitieux, le scénario consulté par *Le Devoir* toucherait 12 000 propriétaires compris dans un territoire de près de neuf kilomètres carrés.

L'intervention de Québec obligerait promoteurs et propriétaires à demander un permis pour modifier

un bâtiment ou en construire de nouveaux. Mais la requête en classement de la montagne montréalaise, déposée l'an dernier par Les Amis de la montagne, n'a pas encore été formellement jugée recevable par le gouvernement en raison de la complexité du dos-

VOIR PAGE A 10: MONT ROYAL

Le facteur Woods

Le long des cordons qui ceignent les allées du club de golf Royal Montréal, la foule se presse sur plusieurs rangées, à la fois compacte et disciplinée. Les astucieux ont emporté un tabouret sur lequel se jucher mais, même à ce compte, c'est tout juste si on peut entrevoir l'action, qui se déroule assez loin merci. L'amateur de golf est un spécimen étrange, qui n'est pas sans rappeler celui de Formule 1: il sait se contenter de bribes.

Tous ces gens sont venus, bien sûr, voir à l'œuvre Tiger Woods. Il attire, même quand il connaît une ronde ordinaire comme hier, alors qu'il a rapporté une carte de 73, trois coups au-dessus de la normale.

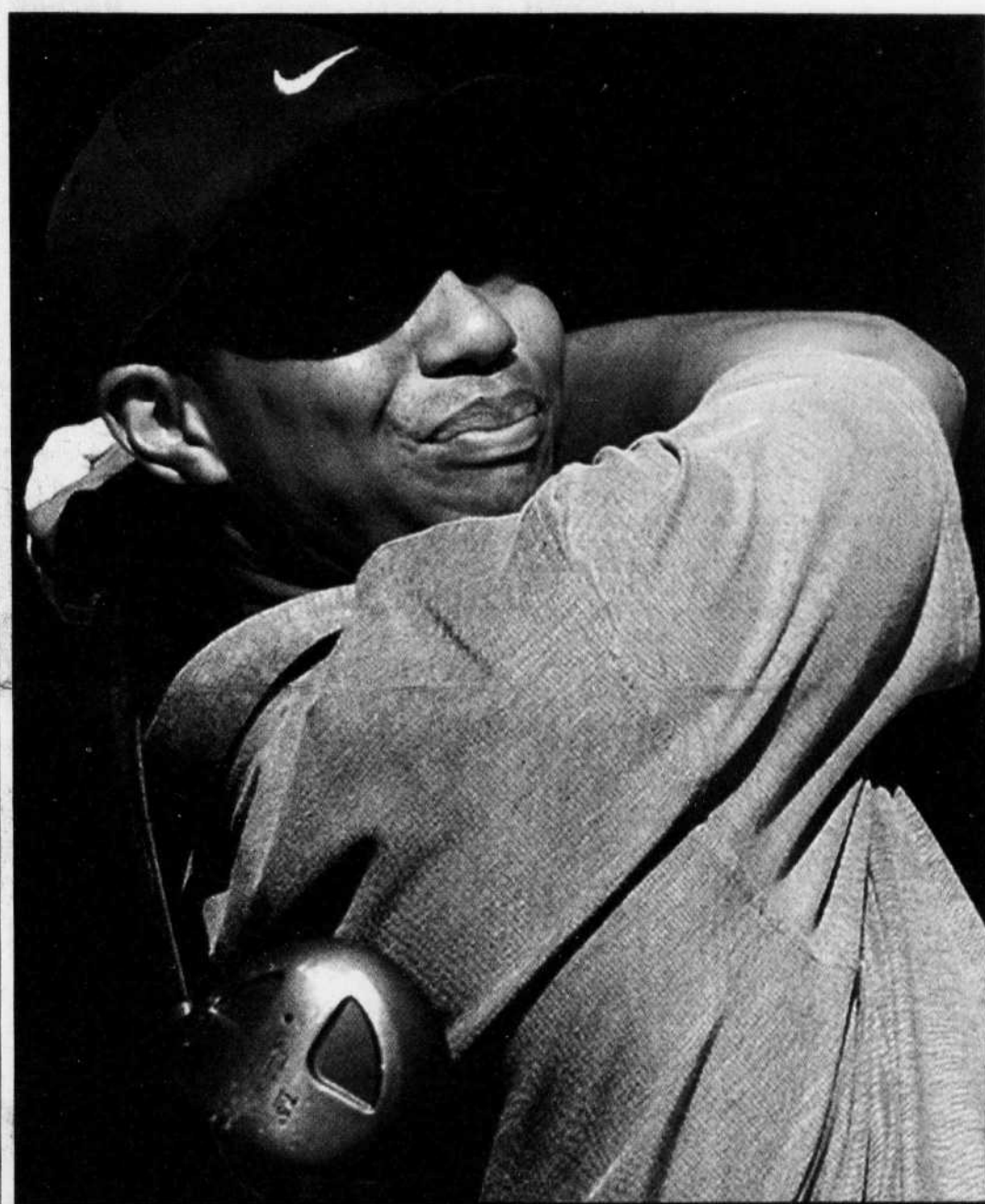
Au tennis, les dirigeants des tournois satellites — dont celui de Montréal — ont accueilli avec joie la formation, l'an dernier, d'un circuit structuré incitant fortement les meilleurs joueurs au monde à se présenter. Au golf, l'expression «*les meilleurs joueurs*» ne signifie plus grand-chose. Au présent Omnium canadien à l'île Bizard, seuls six des 25 premiers noms de la Pro Golfers Association sont inscrits. Néanmoins, on jouera tout le week-end à guichets fermés.

A cause, bien sûr, de Tiger Woods. Peut-on parler de folie? En tout cas, certains sont en train de devenir fous à entendre autant parler de Tiger Woods. Certes, il joue au golf mieux que personne n'a jamais joué au golf, mais il ne fait quand même que ça, jouer au golf.

Ce qui n'empêche pas une bonne partie de l'humanité de s'enthousiasmer pour ce prodige qui, à l'âge tendre de 25 ans, a déjà les deux pieds bien enfoncés dans le socle de ce qui sera un jour sa statue au panthéon du sport professionnel. Dans un geste inédit, le magazine *Sports Illustrated* lui a donné pour la deuxième fois, en 2000, le titre de sportif de l'année, et lui a consacré un long article assorti de témoi-

VOIR PAGE A 10: WOODS

■ Autres informations en page B 9



JIM YOUNG REUTERS

Tiger Woods. Certes, il joue au golf mieux que personne n'a jamais joué au golf, mais il ne fait quand même que ça, jouer au golf.

25 ans plus tard, le fantôme du timonier!

À compter d'aujourd'hui, le journaliste Éric Meyer se joint au groupe de correspondants du *Devoir* à l'étranger. En poste à Pékin depuis 13 ans, M. Meyer collabore à plusieurs publications et médias électroniques, dont Radio-Canada.

ÉRIC MEYER
COLLABORATION SPÉCIALE

Pékin — Ce dimanche 9 septembre, un quart de siècle jour pour jour séparera la Chine de la disparition de Mao Zedong, son Timonier qui fit trembler le pays le plus peuplé de la planète et le remodela de main de fer dans la glaise et dans le sang, pour le faire passer, moyennant des dizaines de millions de morts, de l'état d'empire à celui de nation.

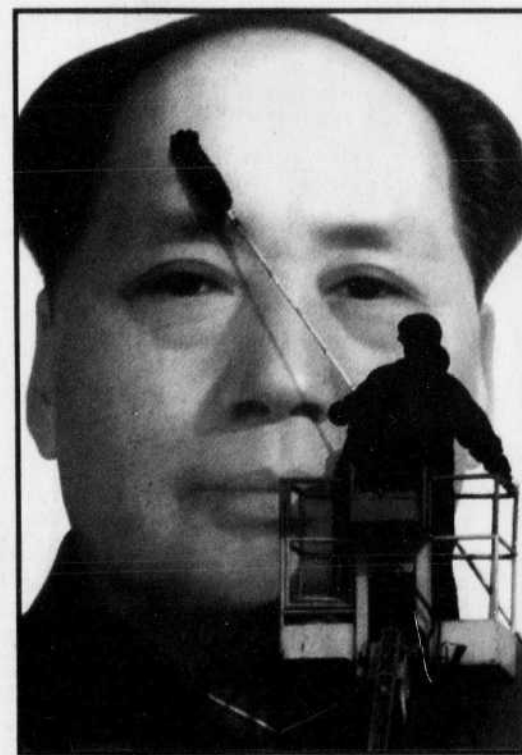
Pour les historiens étrangers, en 25 ans, son image s'est décentée. L'explication classique, d'une révolution inévitable en raison de conditions objectives, se dissipe. Apparaît, à la place, le portrait d'un homme

sans scrupules, à la volonté de puissance inégalée, qui gravit tous les échelons du pouvoir par le charme et par la ruse, l'intrigue et la discipline de parti quand elle était à son avantage.

Le portrait d'un homme qui profita de la vulnérabilité de la population à une époque charnière, où coexistaient nouvelles techniques de propagande, guerre coloniale, industrialisation, misère économique et faiblesse naïve des autres dirigeants de son bord comme des autres.

A l'intérieur de la Chine par contre, le jugement sur Mao est beaucoup plus flou. Vingt-cinq ans plus

VOIR PAGE A 10: MAO



AGENCE FRANCE-PRESSE

Qui veut rester millionnaire ?

Qui ne le voudrait pas ? Depuis plus de 30 ans, les directeurs de Gestion d'avoirs privés Goodman aident les Canadiens dont l'actif s'élève à plus de deux millions de dollars à atteindre tous leurs objectifs en matière de finances et de planification successorale. En nous concentrant sur la conservation du capital et la croissance à long terme assortie d'avantages fiscaux, nous saurons répondre à tous vos besoins concernant vos avoirs. Pour plus de renseignements, communiquez avec Renato Anzovino, vice-président, par téléphone au 1 888 908-7999 ou par courriel à ranzovino@goodmanprivatewealth.com.

Gestion d'avoirs

PRIVÉS GOODMAN

une division de Dynamic Mutual Funds Ltd.

• LES ACTUALITÉS •

Catherine Tasca en entrevue au *Devoir*

Protéger la culture nationale est un droit fondamental

Catherine Tasca, ministre française de la Culture et de la Communication, est au Québec ce week-end pour lancer la Saison culturelle de la France, de septembre à novembre. Elle s'expliquait hier en entrevue au *Devoir* sur l'utilité d'une telle manifestation, le rayonnement de la culture française et la nécessité de préserver la «diversité culturelle» dans le monde.

Le *Devoir*: Un sondage a révélé plus tôt cette année que les jeunes Québécois ont de la France une vision un peu vieillotte. Quelle image de votre pays souhaitez-vous donc transmettre avec les quelque 70 projets et 600 artistes présents au Québec cet automne?

Catherine Tasca: Les coups de projecteurs, ça ne résout pas tout. Mais c'est quand même très efficace pour réveiller les curiosités. Nous avons une grande tradition d'accueil de saisons culturelles. En France, nous sommes en pleine saison hongroise. C'est la première Saison de la France à l'étranger et c'est assez naturel que cela se fasse au Québec. Je n'ai pas fait attention à ce sondage. Moi, je m'ef-

force de renouveler, non pas l'image, mais les flux d'échanges, pour en faire profiter les nouvelles générations. C'est une constante de la politique culturelle.

Doit-on alors voir dans cette première Saison de la France à l'étranger un signe d'une contre-offensive pour regagner du terrain perdu à l'échelle internationale?

Je ne partage pas du tout la vision pessimiste donnée par certains analystes qui parlent de déclin. Quand on regarde objectivement la taille de la France, sa présence culturelle à l'étranger demeure assez considérable. Simple, c'est pas une présence dominante. Les temps changent. Les domaines d'échange se diversifient. On voit

par exemple les arts visuels, la danse, les arts de la rue prendre un espace considérable. En fait, le domaine le plus menacé demeure celui de la langue française. La langue anglaise fait un peu d'ombre à d'autres langues, à d'autres cultures. C'est pourquoi, par exemple, nous avons des programmes de soutien à l'édition, au cinéma. La part déjà remarquable du cinéma français en salle en France a remonté à 53 % au premier semestre de cette année. Il y a là une tendance de fond. Cette situation s'explique aussi par l'intérêt des opinions publiques pour ce que nous appelons la diversité culturelle. Cela rejoint les réflexions sur la mondialisation, les craintes que ce phénomène suscite, l'attachement à une expression identitaire.

La position de la France en faveur de la diversité culturelle risque-t-elle de se modifier maintenant que Vivendi, sous contrôle français, forme le second conglomérat du monde dans le secteur des industries culturelles?

Il est beaucoup trop tôt pour savoir ce que cette fusion entre Vivendi et Seagram va produire. Est-ce que cela donnera à la production

française une plus grande présence sur le continent américain? Nous l'ignorons. Les conséquences culturelles ne sont pas perceptibles aujourd'hui. En tout cas, pour la France, le thème de la diversité demeure le terrain de prédilection en matière de politiques culturelles. Pour nous, le droit de chaque État d'avoir des politiques de soutien à ses industries dans le domaine de la culture est un droit fondamental. Nous participons à tous les travaux qui peuvent faire avancer les instruments d'action concrets. Nous avons créé un groupe de travail franco-québécois sur la question de la diversité. Dans l'Union européenne, tout notre travail, à nous, Français, est de convaincre nos partenaires, les quatorze autres pays, de l'enjeu culturel absolument fondamental qui consiste à protéger une production culturelle nationale. Ça avance à petits pas, parce que la Commission européenne est assez schizophrène sur ce problème des industries et des enjeux culturels pour l'Europe.

Propos recueillis par Stéphane Baillargeon

Bacon

Un film tendancieux, accusent les producteurs de porcs

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

La sortie de *Bacon*, le film suscite des réactions diamétralement opposées. Pendant que les producteurs de porcs reprochaient au film «son manque d'objectivité et son caractère tendancieux», l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) y voyait un «bilan courageux des enjeux méconnus de la transformation en cours du milieu agricole».

De son côté, le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, disait que ce film «d'un jeune de [sa] génération» rejoignait ses préoccupations et celles du gouvernement sur la mondialisation, «qui ne doit pas se faire au prix de la disparition du milieu culturel, au prix aussi de l'environnement». Mais, ajoutait le ministre, «le film aurait dû faire droit à la contribution du gouvernement au grand débat de famille en cours au Québec sur la production agricole».

Pour le ministre, cette contribution est particulièrement illustrée par le quasi-moratoire imposé à la production porcine dans les 165 municipalités du Québec en situation de surplus, une mesure qu'il qualifie de «décision environnementale la plus structurante jamais prise en environnement au Québec».

André Boisclair ajoute que Québec s'en vient avec un «nouveau règlement sur la production agricole», qui donnera suite au chapitre consacré à l'agriculture dans la future politique de l'eau, annoncée pour la fin de l'automne.

Clément Pouliot, le président de la Fédération des producteurs de

porcs (FPP), estime que le film n'est pas branché sur la réalité: «Non, les producteurs de porcs qui ont vu le film ne se reconnaissent pas du tout car le miroir de l'ONF ne reflète vraiment pas notre image, notre réalité à tous, de tous les jours. [...] Par exemple, affirmer que la campagne québécoise a été transformée en un gigantesque parc industriel fait preuve d'un manque évident de perspective. La réalité est tout autre. En se promenant à la campagne, on est loin d'y voir un paysage industriel et inhumain.»

«Certes, ajoute le président de la FPP, la production porcine moderne a ses excès qu'il faut corriger, mais notre lancée agroenvironnementale est enclenchée depuis quelques années et, déjà, des résultats concrets sont palpables et reconnus. Mais pas un mot là-dessus dans le film.»

Denis Boutin, le responsable du dossier agricole à l'UQCN, estime que *Bacon*, le film «rapporte des faits véridiques mais des faits qui n'ont pas pour but de donner une idée de l'ensemble de l'agriculture. Les faits rapportés veulent plutôt illustrer les forces qui sont à l'œuvre pour faire du milieu agricole un monde industriel. Et c'est déjà commencé: les images qu'on montre ne viennent pas de la planète Mars. Certes, entre l'intégrateur du film et le cultivateur qui entaille ses érabes au vilebrequin manuel, il y a toute l'agriculture québécoise. Mais ces simplifications, qui ont pour but de mieux dégager les enjeux, font que ce film jette enfin les bases d'un vrai débat public au Québec sur l'avenir de notre agriculture, dans un esprit de synthèse qui relie entre eux les enjeux démocratiques, sociaux et environnementaux. Et qui pose la question du rôle véritable du gouvernement.»

Festival international du film de Toronto

Des plaines du Kazakhstan aux revues de Pigalle

MARTIN BILODEAU

Je ne me rappelle plus qui disait que Toronto, c'est New York géré par les Suisses. Ce que je sais toutefois, c'est que l'image est d'une rare vérité lorsqu'on l'applique au Festival international du film de Toronto, où tout est réglé au chronomètre, les entrevues que nous faisons, les séances auxquelles nous assistons, etc. Jusqu'aux files d'attente, pour les séances publiques, qui s'allongent, s'allongent, sans que personne chigne, et dont les tracés sont supervisés par de jeunes bénévoles qui donnent l'impression de monter la garde.

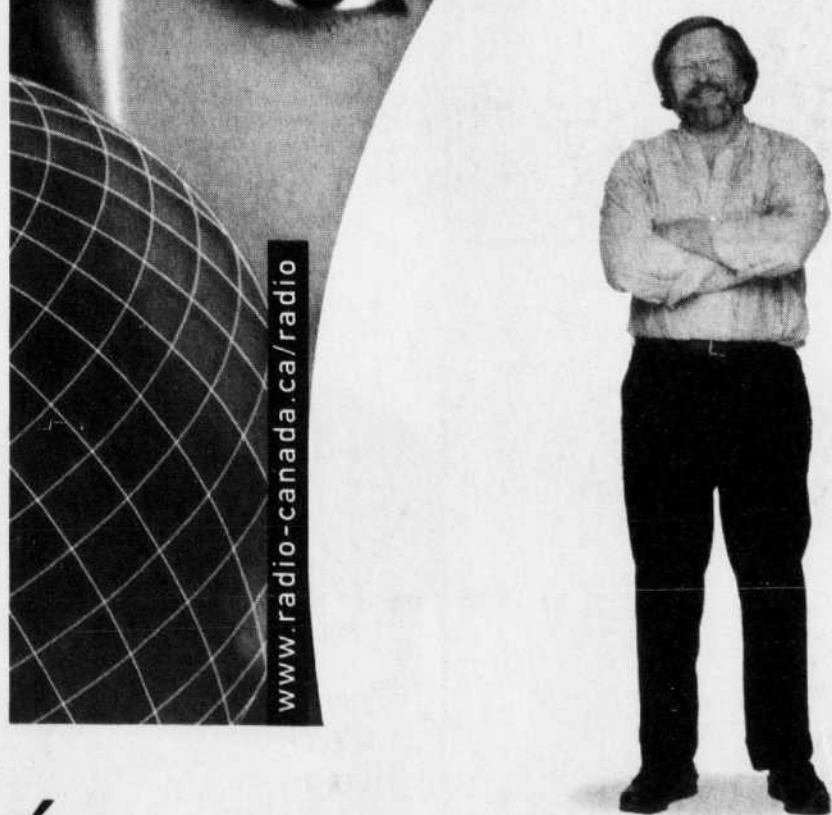
Jeudi soir, devant la perspective

de me taper un thriller hollywoodien (on montrait *Training Day*, avec Denzel Washington — au secours!), j'ai dévié de ma route pour aller voir, avec le public, *The Road*, un film étrange et hypnotisant du Kazhak Darezhan Omirbaev. Un jeune cinéaste traverse les paysages du Kazakhstan, pris en étau entre un ciel bas et ses plaines poussiéreuses, pour aller retrouver sa mère mourante. Au fil du voyage, son esprit fait défiler ses rêves éveillés et ses flashes de ciné, construisant à partir de ce matériau fragile et déroutant une réalité dont on ne sait jamais si elle tient du passé ou du présent.

Plus limpide est la structure de *Hearts in Atlantis*, le nouveau film

de l'Australien Scott Hicks (*Shine*, *Snow Falling on Cedars*), dans lequel celui-ci conjugue de nouveaux thèmes (la naissance de l'imaginaire, l'apprentissage de la liberté, les rapports au mentor, etc.), cette fois sur le mode de la chronique de l'enfance, et dans un théâtre qui lui est étranger: le Connecticut des années 50. Un gamin devient l'ami du locataire habitant au-dessus de chez lui, un quinquagénaire mystérieux, joué par Anthony Hopkins. Le scénario, tiré d'un roman de Stephen King, oscille entre l'insolite et le fantastique, balayant le film d'inquiétantes ombres de la guerre froide, tandis que la mise en scène, curieusement aseptisée, balaie sous le tapis toutes les équivoques.

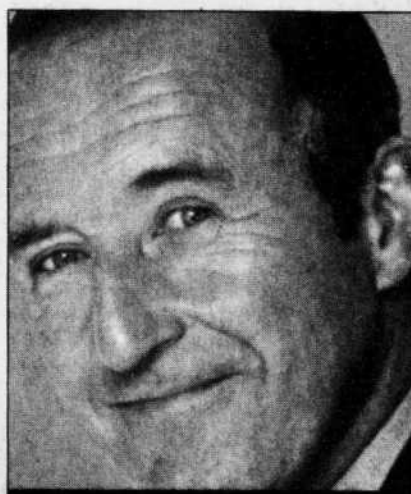
On pourrait qualifier de sordide la comédie française *Absolument fabuleux*, adaptation ratée et sottée de la célèbre série britannique *Absolutely Fabulous*. L'idée de ce gâchis revient à Gabriel Aghion, sans doute le plus vulgaire des cinéastes français de l'heure (on lui doit *Pédale douce* et *Le Libertin*), lequel a confié à Nathalie Baye et Josianne Balasko les rôles des deux amies bourgeoises versées dans la mode, la boisson et les substances illicites. Construit comme une enfilade de sketches mal emboîtés et illustré avec un goût pour l'«outrageux» qui confine à la niaiserie, le film possède toutes les qualités d'une mauvaise revue pour touristes de Pigalle.

radio
Première
CHAÎNE

Écoutez pour voir.

Joël Le Bigot
Pourquoi pas dimanche?
Dimanche 7h

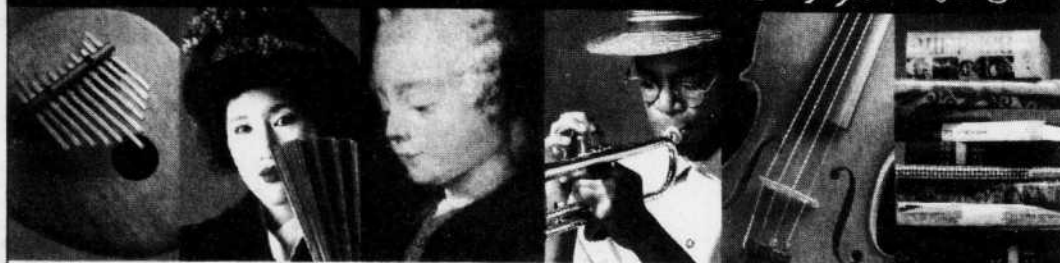
Réalisation: Sylvie Lavoie

106.3 FM
Québec95.1 FM
Montréal

Bernard Derome
Dimanche 13h

Des idées plein la tête
Réalisation-coordination: Jean Gagnon

La radio de toutes les cultures



Cet automne, avancez l'heure de votre dîner dominical pour ne pas rater l'émission documentaire *Des idées plein la tête*, qui reprend l'antenne à la Chaîne culturelle de Radio-Canada. Bernard Derome y présente des documentaires d'auteurs, conçus comme de véritables essais radiophoniques et réalisés par des équipes à la fois chevronnées et... curieuses. Reflet de la vie intellectuelle, de la pensée, de la recherche et de la science, *Des idées plein la tête* aborde les grandes préoccupations contemporaines, tout en essayant de faire avancer le champ de la connaissance.

Calendrier des émissions

LE DEVOIR



9 septembre

La désobéissance civile I
Réalisation: Jean-Pierre Denis

16 septembre

La désobéissance civile II
Réalisation: Jean-Pierre Denis

23 septembre

La démocratie dévorée
Réalisation: Louis Belzile

30 septembre

La veille technologique
Réalisation: Jean-Pierre Denis

7 octobre

La pensée sauvage
Réalisation: Louis Belzile

14 octobre

Capital et savoir
Réalisation: Alan Conter

21 octobre

Figure de l'intellectuel
Réalisation: Jean-Pierre Denis

28 octobre

Le mépris de l'intellectuel?
Réalisation: Jean-Pierre Denis

4 novembre

La schizophrénie
Réalisation: Alan Conter

11 novembre

Regards juifs sur la société
canadienne-française d'avant
la Révolution tranquille
Réalisation: Alan Conter

18 novembre

Huxley avait-il raison?
Réalisation: Doris Dumais

25 novembre

100 ans après Freud, qu'est
l'inconscient devenu?
Réalisation: Jean-Pierre Denis

2 décembre

Le «rave»
Réalisation: Yves Clérout

9 décembre

La techno-culture
Réalisation: Alan Conter

16 décembre

Les rêves
Réalisation: François Ismert

CHAÎNE



Culturelle radio

95.3 FM
Québec



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

**La Journée du tango
contre le racisme**

Dimanche 9 septembre
Chalet du Mont-Royal dès 14h00
Entrée libre

Air Transat n'a pas respecté son certificat ministériel

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Ce n'est pas simplement pour avoir enfreint les règles habituelles d'entretien de ses aéronefs mais aussi pour avoir fait défaut de respecter son certificat ministériel d'exploitation aérienne qu'Air Transat devra payer une amende record de 250 000 \$.

La compagnie a été condamnée pour avoir contrevenu aux articles 705.02 et 705.07 du Règlement de l'aviation canadien. Ces deux articles ouvrent la section du règlement qui porte sur l'exploitation d'une entreprise de transport aérien. Ils posent, pour ainsi dire, les conditions générales pour lesquelles on autorise une compagnie à s'occuper d'aviation.

Faut-il y voir une condamnation des pratiques mêmes d'Air Transat, au-delà du seul accident survenu au vol TS-236? Impossible de conclure. Hier, Air Transat refusait de répondre à toute question relative à son Airbus qui a atterri en catastrophe aux Açores le 24 août dernier. Quant à Transports Canada, de qui *Le Devoir* a obtenu la référence précise au règlement en fin de journée hier (nous les demandons depuis deux jours), on ne nous a pas rappelé.

Selon l'article 705.02, «il est interdit à l'exploitant aérien d'utiliser un aéronef [...] à moins qu'il ne se conforme aux conditions et aux spécifications d'exploitation du certificat [...] délivré par le ministre en application de l'article 705.07».

Quant à cet article, il précise que le ministre délivre un certificat si une compagnie «lui démontre [être] en mesure de satisfaire à [certaines] exigences», notamment «satisfaire aux exigences relatives à la maintenance» et «mener l'exploitation de manière sécuritaire».

De façon générale, les compagnies aériennes sont condamnées en vertu d'articles beaucoup plus précis. Par exemple, Royal Aviation — l'entreprise qui a dû payer la plus grosse amende au cours de la dernière année — avait transgressé deux fois l'article 705.23 qui stipule ce qui suit: «Il est interdit à un exploitant aérien de permettre d'effectuer le décollage d'un aéronef dont la maintenance n'a pas été effectuée conformément au système de contrôle de la maintenance de l'exploitant aérien.» L'équipe d'entretien avait interchangé des pièces d'équipement majeur dans deux appareils.

La condamnation portait donc sur les deux appareils fautifs et non

sur le respect même du certificat d'opération accordé par le ministre. L'amende fut fixée à 23 750 \$.

L'amende imposée jeudi à Air Transat couvre également une autre pratique, plus courante celle-là dans le registre des infractions aériennes. Air Transat a transgressé l'article 571.10 qui interdit de signer un certificat d'entretien «à moins que les normes de navigabilité applicables soient respectées».

Mais Air Transat n'est pas au bout de ses peines. L'amende de 250 000 \$, explique-t-on à Transports Canada, ne concerne qu'une infraction, répétée 14 fois. Mais l'enquête de l'organisme fédéral se poursuit et «il est clair que cela n'exclut pas d'autres actions dans le futur», dit le porte-parole de Transports Canada, Peter Coyles.

Déjà cette semaine, la porte-parole d'Air Transat, Seychelle Harding, confirmait au *Devoir* que le contrôleur qui a signé le registre indiquant que le Airbus A330 était en état de voler n'était pas celui qui a supervisé l'installation du moteur droit de l'appareil.

Selon l'article 571.11 (6) du Règlement de l'aviation, «la personne qui signe la certification après maintenance doit elle-même observer les travaux dans la mesure nécessaire pour veiller à ce que leur exécution soit conforme aux exigences».

De plus, l'article 571.02 impose d'utiliser les méthodes, les matériaux ou l'équipement les plus récents et selon «la plus récente version des instructions [...] établies par le constructeur de ce produit aéronautique». Air Transat a admis cette semaine ne pas avoir respecté le bulletin de service du fabricant de moteur Rolls Royce pour poser le moteur Trent 700 sur l'Airbus.

La dernière, Air Transat avait été condamnée en vertu de ce même article pour avoir posé des pièces d'un Lockheed L1011 sur un Airbus A330. Elle avait dû payer 1250 \$.

Le porte-parole de Transports Canada n'a pas voulu s'avancer sur des points précis, mais il a indiqué que toutes les informations seront étudiées. Depuis l'accident, l'organisme fédéral a entrepris sa propre «vérification spéciale», en parallèle à l'enquête officielle.

Enfin, Transports Canada a sévi particulièrement vite dans la présente affaire. En général, les amendes sont imposées plusieurs mois après une infraction. M. Coyles explique que c'est la collaboration d'Air Transat qui a permis, mercredi soir, d'en arriver à une sanction que la compagnie ne contesterait pas.



Les squatteurs songent à s'installer sur le terrain du Centre Préfontaine s'ils se font évincer de l'édifice.

Inspection d'une fissure suspecte

L'attente se poursuit au squat de la rue Rachel

ÉRIC DESROSNIERS
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La fissure détectée dans le mur porteur du Centre Préfontaine où logent les squatteurs a été examinée de près hier par Jacques Chartrand, un ingénieur engagé par la Ville de Montréal. Le contenu de son rapport, dont les détails n'ont pas été divulgués, n'a pas incité le Service de prévention des incendies (SPIM) à ordonner l'expulsion des squatteurs hier.

Au terme d'une brève inspection (20 minutes) de la fissure suspecte en fin d'après-midi, l'ingénieur s'est empressé de quitter les lieux sans divulguer son verdict. Robert Dubeau, chef de division du SPIM, a assisté à l'opération mais ne connaissait pas l'opinion de M. Chartrand, précisant que le rapport serait immédiatement remis au Service des immeubles de la Ville.

Si l'édifice est jugé dangereux, le SPIM pourrait ordonner aux squatteurs de quitter les lieux. Dans le cas contraire, le rapport de M. Chartrand parviendra au directeur général de la Ville de Montréal lundi. Au moment de mettre sous presse toutefois, le suspense se poursuivait, mais tout laisse croire que l'immeuble ne

présente pas de danger immédiat.

La menace d'un ordre d'évacuation immédiate du SPIM planait sur les occupants du Centre Préfontaine depuis la découverte par des inspecteurs de la Ville, en fin de soirée jeudi, d'une fissure dans un mur porteur du côté est du bâtiment. De par sa nature, un tel ordre aurait donné le motif légal qui avait manqué jusqu'à présent à l'administration Bourque pour exiger une intervention policière en cas de refus des squatteurs d'obtempérer.

Ces derniers avaient de toute manière laissé savoir qu'une telle intervention n'aurait pas été nécessaire, étant entendu qu'ils ne seraient pas restés dans un bâtiment mettant leur vie en danger. Cela ne signifiait toutefois pas que l'on faisait aveuglément confiance aux représentants de la Ville, ce qui les a amenés à commander leur propre contre-expertise à un autre ingénieur qui devrait visiter les lieux aujourd'hui.

On doutait fort, cependant, de part et d'autre, et ce bien avant la venue des inspecteurs, qu'un tel scénario se réalise. «On avait procédé à toutes les vérifications nécessaires avant de leur donner accès au bâtiment le 1^{er} août, rappelle Armand Fichaud, le responsable du dossier à la Ville. Il avait été jugé adéquat pour une occupation temporaire. Je ne suis

pas un spécialiste; ce genre de fissure peut se dégrader en un mois, mais il faut être réaliste, nous devons probablement continuer à monter notre dossier en dressant la liste de toutes les infractions commises.»

«Les squatteurs ont toujours agi dans le respect de la loi, déclarait pour sa part l'avocat qui les représente, Denis Poitras. Mais là, on a clairement affaire à un abus de droit de la part de l'administration municipale. Vous essayez de trouver une autre maison, dans la ville de Montréal, qui a reçu la visite d'autant d'inspecteurs la semaine dernière. [...] Le contrat verbal [entre les squatteurs et la Ville] parlait d'une occupation de six mois à deux ans. Si on démontre qu'il y a un danger, ils évacueront le bâtiment... ce qui ne veut pas dire qu'ils ne resteront pas sur le terrain du Centre, qui est très grand.»

Une hypothèse rejetée dans un grand éclat de rire par Armand Fichaud. «Pas question de transformer l'endroit en grand terrain de camping champêtre.»

Inspecteur en vacances
Les médias semblaient être les

seuls, hier, à faire grand cas de la fameuse fissure et du possible ordre d'évacuation du SPIM. Outre les unités mobiles de reportages et les nombreux journalistes plantés sur le trottoir en face du Centre Préfontaine, rue Rachel Est, quelques «passants» venus de Montréal ou d'ailleurs ont fait le détour pour voir de leurs propres yeux le désormais célèbre bâtiment et pour exprimer leur opposition ou leur appui aux deux ou trois squatteurs postés à l'entrée afin d'exercer une certaine surveillance et expliquer aux gens leur action. On se disait convaincu de son bon droit et rapportait que des correctifs avaient déjà été apportés à la majorité des 28 infractions mineures relevées mardi soir par le SPIM et transmises jeudi.

Du côté de la Ville, la journée a plutôt mal commencé, alors qu'on s'est rendu compte que l'ingénieur en structure de bâtiment censé venir inspecter le Centre Préfontaine était en vacances à l'étranger. On lui a finalement trouvé un remplaçant dans une compagnie privée, l'ingénieur Jacques Chartrand.

EN BREF

Drôle de priorité

(Le Devoir) — Le chef de l'Union des citoyens de l'île de Montréal, Gérald Tremblay, considère que son adversaire, Pierre Bourque, «est doté d'un drôle de sens des priorités environnementales». À la suite de l'article du *Devoir* d'hier concernant l'inefficacité possible du mur antipollution projeté dans le Technoparc, M. Tremblay a indiqué qu'il ne comprenait pas «que Pierre Bourque préfère investir son temps et l'argent des contribuables à aller en Chine donner des séances de formation en environnement à des cadres alors qu'il ne déploie même pas l'énergie nécessaire pour régler des dossiers environnementaux importants, ici à Montréal». Il a rappelé que l'administration Bourque savait depuis 1995 que des quantités inquiétantes de BPC s'échappent d'un terrain appartenant à la Ville et se répandent dans le Saint-Laurent. Plutôt que de tout mettre en œuvre pour mettre fin à cette situation, a-t-il indiqué, l'administration Bourque a négligé de prendre des mesures efficaces et permanentes pour enrayer la pollution émanant de son terrain du Technoparc. Pis encore, en 1998, l'administration Bourque aurait mis fin, pour des raisons budgétaires, aux mesures temporaires entreprises sous l'administration précédente, a-t-il déclaré.

ACHETONS PEINTURES DE

EDSON, ALLAN AARON
1846-1888

Demander Janick Salvaille
tél.: (514) 843-3101 • téléc.: (514) 843-5229

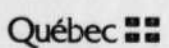


**Industries culturelles et
dialogue des civilisations
dans les Amériques**

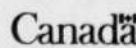
Colloque panaméricain sur la diversité culturelle,
les rapports économie/culture, les politiques publiques.

À l'Hôtel du Parc, du 17 au 19 septembre 2001
Avec la participation d'une centaine de chercheurs
et de professionnels de réputation internationale

Programme et inscription : <http://www.uqam.ca/gricis>
Information : 987-3000 poste 6554 / 8598

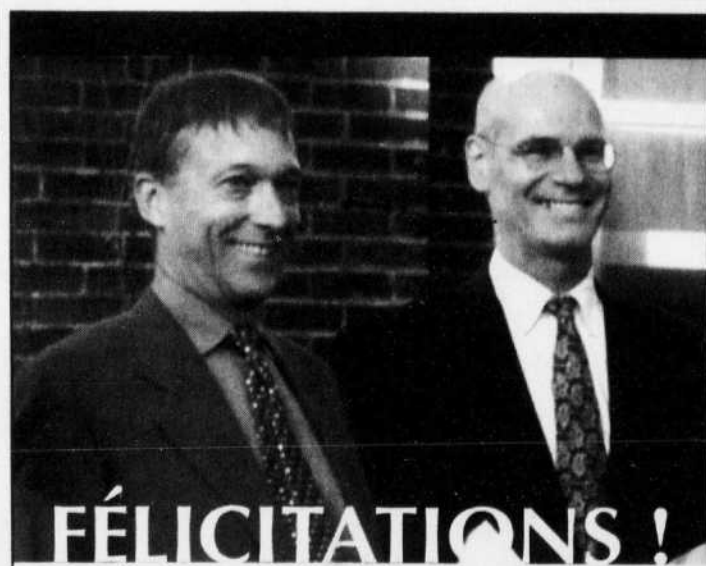


Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Ministère des Relations Internationales



Patrimoine canadien
Développement des ressources humaines

CRSH
UQAM



FÉLICITATIONS!

**DEUX PROFESSEURS DE L'UQAM REÇOIVENT
LES PRIX D'EXCELLENCE 2001 DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Renald Legendre : Prix d'excellence en enseignement 2001

Arrivé au Département des sciences de l'éducation en 1973, M. Legendre est le directeur actuel du Centre d'études, de recherches et de consultations lexicologiques en éducation. Selon l'hommage qui lui a été rendu, «sa connaissance concrète du milieu scolaire, alliée à sa pensée éducative novatrice centrée sur les besoins personnels, culturels et sociaux, constitue un heureux contrepoint à un discours dominant trop souvent utilitariste. Le professeur Legendre constitue un modèle de pédagogie.»

Philip Merrigan : Prix d'excellence en recherche 2001

Œuvrant au sein du Département des sciences économiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM depuis 1991, M. Merrigan est un chercheur reconnu et respecté en économie du travail. On lui reconnaît une maîtrise exceptionnelle de l'exploitation des grandes banques de données, notamment celle de Statistique Canada, et du traitement de leurs multiples variables. Ses pairs soulignent également la rigueur des méthodes statistiques et économétriques raffinées qu'il applique à ses sujets de recherche.

FÉLICITATIONS AUX DEUX LAURÉATS!

UQAM
L'avenir est ici

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
VOUS INVITE À LA

**CONFÉRENCE SPÉCIALE
AUGUSTIN-FRIGON**

ATOMIC ENERGY IN CANADA 1943-1946



Prononcée par :
Michael M. R. Williams, Ph.D.
Professeur émérite de l'Université de Londres

Vendredi 14 septembre 2001
11h30 • Salle C-631 (6^e étage)
École Polytechnique

Université de Montréal



Renseignements :
Bureau des Congrès Universitaires
(514) 340-3215

• LES ACTUALITÉS •

Déséquilibre fiscal

Séguin souhaite mettre fin à l'arbitraire du gouvernement fédéral

La Commission Séguin recommandera une réforme en profondeur du système fiscal canadien pour mettre fin à l'arbitraire du gouvernement central. Question de mieux faire fonctionner la fédération?

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le président de la Commission sur le déséquilibre fiscal, Yves Séguin, en appelle à une réforme de la fiscalité au Canada comprenant une révision en profondeur des arrangements financiers entre le fédéral et les provinces. La plupart des pays les plus développés ont procédé à de telles réformes ces dernières années. À Ottawa, rien n'a vraiment bougé depuis 15 ans, estime le fiscaliste.

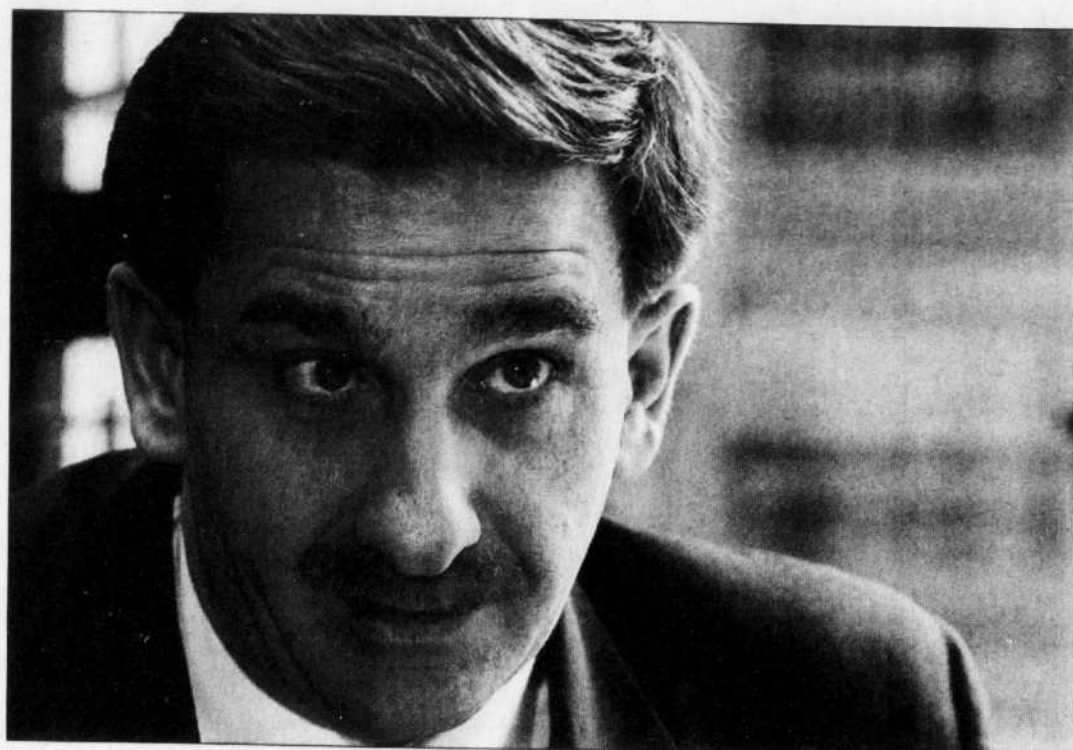
La Commission sur le déséquilibre fiscal mise sur pied par le gouvernement Landry franchira jeudi et vendredi de la semaine prochaine une autre étape: la tenue d'un symposium international sur le déséquilibre fiscal. Des experts des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Australie de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni viendront exposer la situation dans leurs pays respectifs et discuter sur les «arrangements financiers intergouvernementaux», selon le terme employé dans le programme de l'événement, c'est-à-dire des formules complexes — transferts en espèces, péréquation, partage des champs de taxation — qui assurent le financement des activités des différents ordres de gouvernement: l'État central, fédéral ou unitaire, les provinces, États, communautés ou régions, et enfin, les instances locales. Ce symposium alimentera la réflexion des membres de la commission québécoise qui doit remettre son rapport en décembre au premier ministre Bernard Landry.

En vue du symposium, la Commission Séguin a rendu public, hier, une analyse des arrangements financiers intergouvernementaux dans six pays: l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis et la Suisse. Les formules diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Une confédération comme la Suisse et une fédération comme l'Allemagne présentent des modèles particulièrement décentralisés. Tout comme la Belgique. L'Australie est un exemple d'une fédération plus centralisée que le Canada. Les États-Unis ont un modèle bien à eux où le pouvoir fédéral est dominant, tandis que l'Espagne, avec ses 17 «communautés autonomes», dont le degré d'autonomie est variable, est à mi-chemin entre l'État unitaire et la fédération. «Dans tous les cas, les relations financières entre les divers ordres de gouvernement sont en évolution», lit-on dans le document. «Plusieurs pays ont mis en œuvre ou entrepris récemment d'importantes réformes de leurs arrangements financiers intergouvernementaux.»

«Au Canada, il n'y a pas eu de changements particuliers depuis 15 ans», a souligné au Devoir Yves Séguin. Si ce n'est une réduction du transfert social canadien en 1995, son rétablissement partiel cette année et le plafonnement de la péréquation, des mesures qui ont été décriées par le gouvernement fédéral. Pendant ce temps, Ottawa nie qu'il y ait un quelconque déséquilibre fiscal alors que les provinces, au premier chef le Québec, en ont fait leur cheval de bataille.

Bon an, mal, entre 25 % et 28 % du budget fédéral est versé aux provinces, sous forme de transfert en espèces ou de péréquation. «L'enveloppe des transferts atteint 45 ou 50 milliards. C'est énorme. Et ça échappe à l'examen méticuleux d'un processus budgétaire», estime M. Séguin.

«C'est arbitraire et unilatéral et d'une complexité telle que c'est à peu près impossible de le discuter», a-t-il poursuivi. Le système de péréquation, par exemple, comporte «de 13 000 à 19 000 paramètres» différents — 750 pages en tout. «C'est une des formules les plus complexes au monde», a fait observer le fiscaliste. De temps à autre, la formule de péréquation fait l'objet de modifications décidées par Ottawa. Même scénario pour le niveau du transfert social canadien destiné à la santé, à



Yves Séguin, président de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

ARCHIVES LE DEVOIR

l'éducation et à l'aide sociale: c'est Ottawa qui décrète de façon unilatérale les sommes versées aux provinces. Dans plusieurs systèmes fédératifs, les arrangements financiers entre les niveaux de gouvernement ne sont pas soumis à l'arbitraire de l'État central. Ces arrangements font l'objet de discussions avec les provinces, l'État ou États fédérés et sont encadrés par des formules convenues et prévisibles.

«On voit très bien se profiler à l'horizon un aspect unilatéral dans la prise de décision mais également dans le système fiscal», a dit M. Séguin. Car non seulement le gouvernement fédéral détermine seul le niveau des transferts aux provinces mais il fixe les règles de l'impôt des particuliers. Selon M. Séguin, il est faux de prétendre, comme le fait Ottawa, que les provinces sont libres de fixer les taux d'impôts

qu'elles veulent. «On est dans un système de partenariat. Il y a deux assiettes fiscales conjointes qui doivent être harmonisées», a-t-il fait valoir. «Stéphane Dion ne devrait pas parler de l'argent du fédéral. Dans le fond, c'est l'argent des contribuables, ce n'est pas l'argent du fédéral», a-t-il fait valoir.

Le Canada est mûr pour une réforme de sa fiscalité et de ses arrangements intergouvernementaux, croit Yves Séguin. Ce n'est pas une question d'orientation politique, estime cet ancien ministre libéral. La commission qu'il préside recommandera que soit éliminé l'unilatéralisme du gouvernement fédéral, a-t-il confié, afin de «favoriser un meilleur dialogue» et l'établissement d'un partage clair, vérifiable, basé sur une formule mathématique rigoureuse avec un mécanisme impartial de règlements des différends.

Il y a plus qu'un déséquilibre fiscal

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a tort quand il conclut à l'existence d'un déséquilibre fiscal au Canada, un phénomène que dénonce le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord. Non seulement un tel déséquilibre existe, mais il est accentué par la domination du gouvernement fédéral sur la fiscalité et l'unilatéralisme qu'il pratique.

C'est du moins l'opinion de Yves Séguin, président de la Commission sur le déséquilibre fiscal mise sur pied par le gouvernement Landry. «Ottawa minimise l'importance de son propre système fiscal. Il contrôle et domine la taxation au Canada», estime le fiscaliste et ex-ministre du Revenu au sein du gouvernement Bourassa.

En juillet dernier, à la veille de la Conférence des premiers ministres provinciaux à Victoria, le ministre des Finances, Paul Martin, avait livré un nouvel argumentaire dé-

montrant, point par point, que le déséquilibre fiscal, décrié par les provinces, était un mythe. Le document produit par le ministère des Finances affirmait que le gouvernement fédéral ne dégagera que de petits excédents, à l'instar des provinces, en raison notamment des baisses d'impôts décrétées par M. Martin et totalisant 100 milliards en cinq ans. Il soutenait que les provinces avaient, comme le fédéral, leurs propres assiettes fiscales dont elles peuvent fixer les taux.

Pour Yves Séguin, ce sont là des demi-vérités. Les provinces ne peuvent pas agir unilatéralement; c'est le fédéral qui contrôle l'impôt des particuliers de toutes les provinces, sauf au Québec. Ottawa peut en changer les règles à sa guise, sans consultation. C'est lui qui détermine aussi ce qu'il va consentir aux provinces sous forme de transfert en espèces et c'est lui qui définit les formules de péréquation. À l'origine, à la faveur de la

deuxième grande guerre, les provinces ont autorisé «temporairement» Ottawa à percevoir une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers, a rappelé M. Séguin, par l'entremise d'accords de location du champ de taxation. Le gouvernement a commencé par la location de ce champ de taxation, pour ensuite l'accaparer. «Ensuite, il l'a contrôlé et aujourd'hui, il le domine. Il domine tellement bien le champ fiscal qu'il est capable de faire ce qu'il veut», juge M. Séguin.

En raison du ralentissement économique, les surplus engrangés par Paul Martin ne seront pas aussi importants qu'ils l'étaient il y a un an. Mais au-delà de la conjoncture, les surplus du gouvernement fédéral sont inscrits dans le système actuel, observe le fiscaliste. «Nous allons le démontrer dans les travaux que nous complétons: les surplus fédéraux sont là pour longtemps», a dit Yves Séguin.

Robert Dutrisac

Loi sur les jeunes contrevenants

Bégin plaide en faveur d'une deuxième chance

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, affirme qu'il est «fort probable» que le Québec aille jusqu'en Cour suprême pour défendre son «approche particulière» en matière de criminalité juvénile. Dans le but de stopper le gouvernement fédéral avant la mise en vigueur de sa loi sur les jeunes contrevenants, le procureur général a adressé hier à la Cour d'appel six questions remettant en cause la compatibilité de la loi fédérale avec le droit international, ainsi que la Constitution et la Charte des droits et libertés canadiens.

S'appuyant sur ce renvoi et l'opposition des autres provinces canadiennes au projet de loi adopté en mai, que certaines ne trouvent pas assez sévère, le procureur général du Québec s'attend maintenant à ce qu'Ottawa attende l'opinion de la Cour d'appel avant de procéder à la mise en vigueur de la législation. Sinon, il a évoqué la possibilité d'exiger un sursis des tribunaux.

«J'ai pratiqué toute ma vie, et j'ai appris que, [...] si on craignait que, entre-temps, des personnes fassent des choses qui aillent à l'encontre d'une éventuelle décision, il y avait moyen de demander un sursis. [...] Nous sommes dans une société de droit, où on respecte les règles de droit, surtout de la part d'un gouvernement.»

En réaction, le gouvernement fédéral n'a pas indiqué s'il prendrait part aux débats de la Cour d'appel ou s'il tiendrait compte de l'opinion du tribunal. La ministre de la Justice fédérale, Anne McLellan, a répondu au Québec qu'elle était prête à défendre la loi sur les jeunes contrevenants puisqu'elle était constitutionnelle et conforme au droit international selon elle.

Dans son renvoi, Québec demande justement au tribunal d'appel si certaines dispositions de la loi sur les jeunes contrevenants ne seraient pas «incompatibles avec le droit international, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant». Le gouvernement souverainiste souligne aussi, selon lui, l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'elle ne permet pas «l'expression des particularités des diverses provinces dans l'exercice de leurs responsabilités».

Enfin, Québec croit que le projet de loi contrevient à plusieurs articles de la Charte canadienne des droits et libertés, «compte tenu notamment du régime de présomptions conduisant un adolescent au système de justice pénale applicable aux adultes et ce, dès l'âge de quatorze ans».

Le ministre Bégin soutient que les Québécois, contrairement aux autres Canadiens, préfèrent la réhabilitation à la répression. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une question politique mais d'une «conception de la vie». Même adouci et modifié, l'esprit de la loi sur les jeunes contrevenants reste inacceptable pour son gouvernement.

«Que les autres provinces veuillent envoyer les enfants en prison, c'est leur droit. Mais ce n'est pas ça que nous pensons. Je suis certain que tous les Québécois et les Québécoises disent: si c'était mon enfant, j'aimerais qu'on lui donne une chance», a-t-il réitéré hier.

Lundi à Halifax, lors d'une conférence fédérale-provinciale de la Justice et de la Sécurité publique, le ministre Bégin discutera avec ses homologues des autres provinces de la pertinence de demander un report de la mise en vigueur de la loi sur les jeunes contrevenants. L'Ontario l'a déjà fait, mais le gouvernement de Mike Harris serait plutôt en faveur d'un renforcement de la législation fédérale.

«On s'entend sur le fait qu'on ne veut pas que la loi rentre en vigueur. Quand tout le monde s'entend sur quelque chose, pourquoi le fédéral s'entête-t-il à vouloir faire rentrer cette loi-là en vigueur?», demande M. Bégin.

Il dit avoir préféré une procédure de renvoi devant la Cour d'appel fédérale plutôt qu'une autre action, en Cour supérieure par exemple, qui aurait nécessité la mise en vigueur de la loi fédérale comme préalable. Le ministre Bégin prétend que le Québec est sérieux dans sa démarche. Il cherche vraiment à obtenir des réponses de la cour.

«Nous allons directement devant la Cour d'appel parce que cette question-là est une question importante [...] et nous allons plus rapidement vers une réponse finale.»




Grande sélection
de complets
italiens

399\$ et plus

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de
Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de
Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558



ESPACES ÉMERGENTS
LORSQUE LA MAIRIE NOURRIT LA NORME ET LA TRANSFORME

FORUM

ACTIONS CULTURELLES ET SOCIALES - ESPACES ÉMERGENTS

LES 6 ET 7 OCTOBRE 2001
HALL TOURISTIQUE DU PARC OLYMPIQUE - MONTRÉAL
INSCRIPTION AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2001

TÉLÉPHONE : 514.380.8111
COURRIEL : info@espacesemergents.com
www.espacesemergents.com

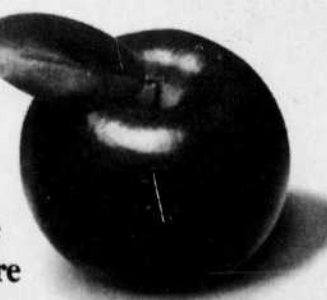
Projet soutenu financièrement par le gouvernement du Québec dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse

Québec

Croquez

dans la réforme scolaire

Demandez votre
échantillon gratuit
de la revue de
l'heure dans le
réseau scolaire



Le Point en administration scolaire (514) 277-4544, poste 240

www.lepointadm.com

• LES ACTUALITÉS •

Sommet de l'APEC à Vancouver

La GRC reconnaît ses fautes

La mauvaise planification de la sécurité est à l'origine des dérapages survenus en marge du Sommet de l'APEC, en 1997, et la GRC le reconnaît, refusant même de laisser planer une ombre de blâme sur le bureau du premier ministre Chrétien.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La planification de la sécurité à la conférence de l'APEC, à Vancouver, en novembre 1997, était inadéquate et a entraîné des incidents qui auraient pu être évités, reconnaît le commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli. Mais les leçons tirées ont commencé à être mises en œuvre, comme le montre, croit-il, l'expérience du Sommet de Québec, en avril dernier.

Le grand patron de la Gendarmerie royale, qui répondait hier au rapport préliminaire du juge Ted Hughes de la Commission des plaintes du public contre

la GRC (CPPG), a pris toute la responsabilité, écartant l'hypothèse de pressions politiques. Contrairement au juge Hughes, il estime qu'aucun geste «inapproprié» n'a été posé par Jean Carle, directeur à l'époque des opérations au bureau du premier ministre Jean Chrétien. M. Hughes disait que M. Carle était intervenu de façon inappropriée à deux reprises, dont une fois avec succès.

«L'important est que chaque personne, chaque département impliqué puisse mettre son point de vue de l'avant. [...] La sécurité, à la fin, est la responsabilité de la police», a-t-il répété à maintes reprises en conférence de presse.

M. Zaccardelli approuve tout de même les cinq principes généraux avancés par M. Hughes sur la relation entre la GRC et le gouvernement et compte s'en servir comme base pour un énoncé de politique sur le sujet. Il ne pense pas cependant qu'il faille adopter des mesures législatives pour codifier ces rapports.

Le commissaire de la GRC dit accepter la majorité des conclusions du rapport préliminaire, comme le fait que la responsabilité des lacunes revien-

ne aux plus hauts échelons du corps policier.

Il souligne cependant que son organisation n'a pas attendu le rapport pour agir. «Depuis le Sommet de l'APEC, la GRC a acquis une solide expérience en assurant les services de sécurité lors de plusieurs autres événements majeurs présentant des risques de troubles publics, tels que le Sommet de la Francophonie à Montréal, [...] la conférence de l'Organisation des États américains à Windsor, [...] et le Sommet des Amériques à Québec», indique-t-il dans sa réponse écrite transmise à la présidente de la CPPG, Shirley Heafey.

Il offre toutefois peu de détails. Un rare exemple concret qu'il a fourni concerne le processus de planification utilisé en 1997 qui, a-t-il dit, n'a jamais servi par la suite. Un Groupe du maintien de l'ordre public a aussi été créé et une revue des politiques et équipements a eu lieu.

Le juge Hughes recommandait aussi que la GRC se préoccupe, non seulement de la sécurité des dignitaires, mais aussi du droit des manifestants pacifiques d'être vus et entendus. M. Zaccardelli promet d'en tenir compte. Il ne dit pas cependant comment il entend

améliorer sa politique de «portes ouvertes». Cette politique, approuvée par le juge Hughes, consiste à rencontrer les organisations pacifiques avant la tenue de l'événement afin d'éviter les conflits.

Or, soutient M. Zaccardelli, certains groupes refusent de collaborer. De plus, cette approche, qui exige d'atteindre un certain équilibre entre le droit à la sécurité et celui de manifester, est de plus en plus difficile à mettre en œuvre à la lumière des incidents violents qui marquent les événements internationaux. Comment arriver à contourner ces obstacles? Le commissaire ne le dit pas mais a plusieurs fois affirmé que la GRC avait été complimentée pour son travail à Québec.

Le rapport Hughes suggérait de ne plus tenir ce genre de conférences sur un campus universitaire. La GRC veut bien mais ce n'est pas elle qui décide. Le gouvernement la consulte, sans plus. La GRC, elle, doit assurer les services de sécurité appropriés au lieu choisi. Le choix du village albertain de Kananaskis pour la tenue du sommet du G-8 l'an prochain ne fait pas exception.

Les autochtones ont été outrés par les propos de Chrétien

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien ne risque que de mobiliser davantage les autochtones contre lui et son gouvernement, et mettre en péril son processus de révision de la Loi sur les Indiens, en tenant des propos incendiaires comme il l'a fait jeudi, ont mis en garde plusieurs intervenants hier.

Toutes les personnes interrogées se sont dites offensées d'entendre M. Chrétien ressusciter jeudi le livre blanc de 1968 qu'il avait déposé alors qu'il était ministre des Affaires indiennes. En entrevue avec la télévision d'État, le premier ministre a en effet jeté le blâme sur les autochtones pour l'existence, encore aujourd'hui, de réserves au Canada. «Nous leur avons offert de les abolir en 1968 et ils ont refusé.»

Ce que M. Chrétien n'a pas dit, rappelait tout le monde hier, c'est qu'en plus des réserves, c'est le statut d'Indien qui disparaissait dans les propositions de 1968. On assimilait les autochtones en en faisant des Canadiens comme les autres sans droit particulier. Le livre blanc avait été vertement décrié à l'époque et le gouvernement avait abandonné son projet.

M. Chrétien, qui s'en prenait à Matthew Coon-Come pour avoir critiqué le Canada à la Conférence des Nations unies sur le racisme, a aussi dit que c'est grâce à lui si les chefs autochtones peuvent prendre la parole sur la scène internationale. Le chef de la section québécoise de l'Assemblée des Premières Nations, Ghislain Picard, lui donne raison sur ce point... mais pas pour la raison qu'il croit. «C'est son livre blanc qui a encouragé une mobilisation des autochtones.»

«Le gouvernement est très transparent dans son ap-

proche. Il veut mater les peuples autochtones au Canada. Il dit "C'est ainsi que les choses vont se passer." Il est en train de créer une autre sorte de mobilisation. [...] Nous ne voyons pas ces propos comme des menaces. C'est plus un gouvernement qui marche avec le nez en l'air et qui dit "c'est moi le boss ici et c'est comme cela que les choses vont se passer."»

De son côté, le directeur des relations avec le Québec au Grand Conseil des Cris, Ronéo Saganash, reprochait la suffisance du gouvernement. «C'est l'expression de la tranquille possession de la vérité avec un grand V. On nous dit toujours "On sait ce qui est bon pour vous". J'aurais souhaité que M. Chrétien se souvienne de son expérience de 1968. Il semble oublier les raisons de son échec.»

À l'Association québécoise des femmes autochtones du Québec, on qualifiait de «déplorables» les propos du premier ministre tout en regrettant qu'il ne se montre pas plus sensible aux attentes autochtones. «Ce serait préférable qu'il appuie ses propos sur les conclusions de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. Contrairement à son livre blanc, c'est notre voix qui est là-dedans», a dit Susy Basile, la vice-présidente.

L'ancien coprésident de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, Bill Erasmus, a toutefois tenu à souligner qu'au moins, les déclarations du premier ministre étaient une preuve que les peuples autochtones apparaissent désormais sur l'écran radar du gouvernement. D'autant plus que le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, pilote en ce moment des consultations sur la Loi sur les Indiens. «Ce que je comprends, c'est que le ministre Nault, le gouvernement, veut maintenant travailler avec nous, mais le Canada ne sait pas comment traiter avec les autochtones.»

Zone de libre-échange des Amériques

La charte démocratique est prête à être signée

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La charte démocratique de l'Organisation des États américains (OEA) est maintenant prête et n'attend plus que d'être ratifiée par les 34 pays membres de la future Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Tel que prévu, la charte stipule que «l'interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique [...] dans un État membre de l'OEA constitue [...] un obstacle insurmontable à la participation de son gouvernement aux sessions de l'Assemblée générale» de l'OEA ainsi que toutes ses activités périphériques. Si un tel déni de démocratie se produit, par exemple sous forme de coup d'État ou d'annulation d'élections, des démarches diplomatiques seront entreprises, prévoit la charte. Advenant leur échec, un vote recueillant l'appui des deux tiers des 34 États membres permettra d'enclencher la suspension. C'est dans la même proportion que les mesures pourront être annulées lorsque la situation sera revenue à la normale.

La charte démocratique ne mentionne toutefois nulle part la participation à la ZLEA comme un des «privileges» pouvant être suspendus advenant qu'un pays ne respecte plus ses engagements démocratiques. On juge que cela va de soi.

«Dans le texte comme tel, il n'y a pas de référence à cet accord-là, a reconnu hier un haut fonctionnaire, mais il est bien compris que, l'accord de libre-échange émanant directement des Sommets [des Amériques], la clause

démocratique couvre cet aspect-là. Quand arrivera le moment, et on espère que ce moment n'arrivera pas, la clause démocratique sera enclenchée, couvrant également toutes les activités du Sommet des Amériques, que ce soit l'accord de libre-échange, la participation à l'OEA ou à tout programme d'activité, par exemple la Banque interaméricaine de développement.»

La charte démocratique présentée hier dans toutes les capitales des pays membres de l'OEA comporte quelques éléments nouveaux par rapport à la première mouture de juin dernier. Un volet complet sur le développement intégré et la lutte contre la pauvreté a été ajouté, expliquait-on. La charte établit que la «démocratie et le développement économique et social sont interdépendants». Aussi est-il écrit que les États signataires doivent s'engager à réduire la pauvreté, à éliminer la pauvreté absolue et à promouvoir et respecter les droits économiques, sociaux et culturels de leurs peuples.

Par contre, ces déclarations ne créent pas d'obligations concrètes pour les États membres et ne sont donc pas accompagnées de représailles en cas de non-respect.

«Ça crée des obligations plus morales qu'autre chose, a indiqué le haut fonctionnaire. Mais c'était une façon de dire que la démocratie émergeait sous toutes les facettes de la société, qu'il ne fallait négliger aucun droit dans ce contexte.» Selon ce dernier, la charte devrait être adoptée sans trop de problème mardi prochain, lors de l'assemblée extraordinaire de l'OEA à Lima (Pérou).

EN BREF

Pettigrew veut parler aux Américains

(PC) — Le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, tentera de convaincre les propriétaires américains de maisons de la nécessité de régler le conflit du bois d'œuvre, lorsqu'il ira défendre le point de vue du Canada à Washington, lundi prochain. M. Pettigrew doit rencontrer le représentant américain au Commerce, Robert Zoellick, pour tenter de trouver une solution au différend. M. Pettigrew veut tenter de convaincre les Américains que le conflit actuel fait grimper les coûts aux États-Unis, à la fois pour les constructeurs de maisons et pour les acheteurs.

La Journée de l'alphabétisation

(Le Devoir) — Depuis des années, la Fondation québécoise pour l'alphabétisation travaille à sensibiliser

la population à ce troublant défi qui consiste à venir en aide aux personnes analphabètes. Selon les statistiques, un adulte sur cinq éprouve des difficultés plus ou moins grandes à écrire, à lire et à partager les connaissances dans un monde de plus en plus exigeant. Ce matin, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, nous vous offrons un cahier spécial consacré à cette question, préparé en collaboration avec la Fondation — et non la «Fédération», comme il est écrit par erreur à quelques reprises — québécoise pour l'alphabétisation, partenaire privilégié de ces centaines de milliers de concitoyens encore privés des compétences de base pourtant essentielles à la vie moderne.

Éducation des adultes: le Canada dans la moyenne

(PC) — Une étude menée dans plusieurs pays révèle que le Ca-

nada se tient dans la moyenne, sans plus, en matière d'éducation des adultes. Cette étude visait à examiner la mesure dans laquelle les adultes utilisent l'information imprimée pour fonctionner en société, et à recueillir des données sur la fréquence et le volume de la participation à l'éducation et à la formation des adultes. Le Canada se place en bonne position, mais derrière des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Durant la période observée, 35 % de la population canadienne âgée entre 25 et 65 ans a participé à des programmes d'éducation des adultes, contre 39 % aux États-Unis. C'est la Finlande qui est dans le peloton de tête avec 56 %, tandis que le Portugal est relégué au dernier rang avec 13 %. La moyenne se situe à 34 %.

Léo-Paul Desrosiers Iroquoisie

1524-1701

Ouvrage monumental, *Iroquoisie* retrace l'histoire mouvementée des relations entre les Iroquois, les autres Amérindiens et les Européens. Les Iroquois pratiquaient déjà la démocratie et ont marqué l'histoire de l'Amérique jusqu'à nos jours.

Disponible en 4 tomes.

Tome 1 : 356 p., 2 : 344 p., 3 : 352 p., 4 : 368 p., 27,95 \$ chacun

«Iroquoisie offre un plaisir de lecture rare dans les publications historiques d'aujourd'hui.»

Rémy Charest, *Le Devoir*

SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca

La galerie Art Select inc.
Importateur de meubles exclusifs de France

La galerie

Du 25 août au 15 septembre

SOLDE
D'ÉTÉ

Profitez de réductions sur tous les meubles
de votre choix à des prix avantageux.



DERNIÈRE SEMAINE

Une réduction exceptionnelle de 40%
applicable sur les mobiliers de salon en magasin

100 ouest avenue Laurier, Montréal (Québec) H2T 2N7

Tél.: (514) 273-7088

Fermé les dimanches et lundis

Serre-moi !



Les matelas et oreillers suédois Tempur sont les produits pour soulager la pression dont la popularité augmente le plus rapidement partout au monde. Le matériau Tempur, perfectionné par la NASA, a récemment été admis au Temple de la Renommée de la Technologie spatiale américaine. Il vous offre une sensation que vous n'avez jamais éprouvée auparavant ! Les oreillers et le matelas suédois Tempur épousent le contour de votre corps, pour vous assurer un degré optimal de soulagement de la pression et de confort... comme si vous flottiez dans l'espace !

Une meilleure nuit de
sommeil, c'est votre choix !

TEMPUR
MATÉLAS ET OREILLERS SUÉDOIS

SPACÉ
TEMPUR

FAITES L'EXPERIENCE TEMPUR

Boutique
Tout pour le Dos

UN RENDEZ-VOUS AVEC LE CONFORT

1 boul. Henri-Bourassa Est, coin St-Laurent, Montréal

www.toutpourledos.com

514-383-1582

Henri-Bourassa

1-800-268-1582

Stationnement privé

GRICIS

2001 bogues: globalisme et pluralisme

Colloque international sur les enjeux du développement
des technologies de l'information et de la communication

À l'Hôtel du Parc, du 19 au 22 septembre 2001
Plus d'une centaine de conférenciers de réputation
internationale provenant d'une vingtaine de pays

Programme et inscription : <http://www.uqam.ca/gricis>
Information : 987-3000 poste 6554 / 8598

Québec

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Ministère des Relations Internationales

SOPAC
SOCIÉTÉ D'OPÉRATION
DES ORGANISMES PUBLICS
Québec 22

Canada

Patrimoine canadien
Développement des ressources humaines

CRSH

UQAM

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

9016-5564 QUÉBEC INC.
AVIS est, par les présentes,
donné que 9016-5564 Québec
Inc., compagnie régie par la
partie 1A de la Loi sur les
compagnies, ayant son siège
social à Saint-Césaire, province
de Québec, demandera à
l'inspecteur général des
institutions financières la
permission d'obtenir sa
dissolution.
Montréal, le 5 septembre 2001
Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST
société en nom collectif

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-012915-014
Benoît Monier PRENEZ AVIS que
le 20 septembre 2001 à 10h00, au
Laval, Laval, district de Laval,
seront vendus par autorité de
justice, les biens et effets de Benoît
Monier, saisi en cette cause,
consistant en: 1. Secrétaire en bois
& Acc., 1. Ordinateur portable NEC
vers 2650 CDT & Acc., Bureau
d'ordinateur mélamine bourgeois
& Acc., Sac de Golf tissu beige à
noir & Acc., et autres. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
St-Eustache, le 20 septembre
2001. L'Yve Pariseau, huissier de
justice, 255 boulevard Arthur Sauvé, St-
Eustache, Québec, J7P 2A9. Tél.:
(450)472-3637, Fax: (450)472-
9011.

APPEL D'OFFRES

Soumissions cachetées,
visant la fourniture de
marchandises, l'exécution
de travaux ou services
énumérés ci-après,
adressées au Greffier de
la Ville, 4555, rue de
Verdun, Verdun (Québec),
H4G 1M4, seront reçues
jusqu'à 10h30 la date
d'ouverture déterminée.
On peut se procurer les
documents de soumission
au bureau du Greffier
de la Ville, local 212,
4555, rue de Verdun,
Verdun (Québec), H4G
1M4. Les soumissions
seront ouvertes publi-
quement à l'endroit, à la
date et à l'heure indiqués
ci-dessous.

NO DU PROJET:
S01/022

Restauration du terrain
Rhéaume/Lafleur

DISPONIBILITÉ DES
DOCUMENTS:

Le lundi 10 septembre
2001

OUVERTURE:
Date: Le Lundi 24 sep-
tembre 2001

Heure: 10h30

Endroit: Hôtel de Ville,
salle 302

4555, rue de Verdun
Verdun (Québec)

COÛT POUR DOCU-
MENTS: 100,00 \$

(non-remboursable)

GARANTIE DE SOU-
MISSION EXIGÉE: 10 %

du total de la soumission
et valide pour soixante
(60) jours.

Tout versement par
chèque visé ou mandat
sera fait à l'ordre de la
Ville de Verdun.

Seules les personnes,
corporations et compa-
gnies qui auront obtenu
le document d'appel
d'offres directement du
bureau sus-indiqué sont
admissibles à soumission-
ner.

La Ville de Verdun ne
s'engage à accepter ni
la plus basse, ni aucune
des soumissions reçues
et à n'encourir aucune
responsabilité pour les
frais ou pertes subis par
les soumissionnaires.

Donné à Verdun
(Québec)

ce 8 septembre 2001

Louise Hébert
Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO 500-04-026951-013
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille/Divorce)
PRÉSENT: LE GREFFIER-
ADJOINT
KRISHNALEELA
SWAMINATHAN
Partie demanderesse
C.
ARIARATNAM ARIYAKUDEY
ASSIGNATION
ORDRE est donné à
ARIARATNAM ARIYAKUDEY
de comparaître au greffe de
cette Cour situé au Palais de
Justice de Montréal, 10 St-
Antoine Est, Montréal, salle 2.17
le 17 octobre 2001, à 9h00.
Une copie de la requête pour
garde d'enfants a été remise au
greffe à l'intention de
ARIARATNAM ARIYAKUDEY.
Lieu: Montréal
Date: 5 septembre 2001
Michel Pellerin
Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-007243-
007 LUCIE LESAGE
Partie demanderesse ANNE-JULIE
MONTAGNE
Partie défenderesse
AVIS PUBLIC DE VENTE EN
JUSTICE PRENEZ AVIS qu'en
vertu d'un bref d'exécution, les
biens de ANNE-JULIE

2302
Tél: (514) 483-2323
Fax: (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:

9028-6165 QUÉBEC INC.,
un corps politique, dûment
incorporé selon la loi, faisant
affaires dans la ville et district
de Laval, Province de
Québec, au 394, boul.
Cartier, sous le nom et rai-
son sociale de: «VIDÉO
ROYAL».

Compagnie débitrice

AVIS est par les présentes
donné que 9028-6165
QUÉBEC INC. a déposé
une cession le 24^{er} d'août
2001 et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 20^{er} jour de
septembre 2001 à 13h30
de l'après-midi, au Bureau du
Syndic, 345 av. Victoria,
bureau 400, Westmount,
Montréal (Qc).

Daté à Westmount (QC), ce 7^e jour de septembre 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndics

9001-3871 QUÉBEC INC.,
un corps politique, dûment
incorporé selon la loi, anté-
rieurement faisant affaires
dans la ville de Repentigny,
district de Joliette, Province
de Québec, au 61 rue
Chemin.

Compagnie débitrice

AVIS est par les présentes
donné que 9001-3871
QUÉBEC INC. a déposé
une cession le 29^{er} jour d'août
2001 et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 20^{er} jour de
septembre 2001 à 13h30
de l'après-midi, au Bureau du
Syndic, 345 av. Victoria,
bureau 400, Westmount,
Montréal (Qc).

Daté à Westmount (QC), ce 7^e jour de septembre 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndics

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE
EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.P.G.

Canada, Province de Québec, Cour Supérieure, District
de Montréal, No. dossier: 500-05-060772-009,
No. Shérif 500-18-000882-010

Elmond ARMORER, de lieu inconnu, partie demande-
resse contre Luis VIDAL, 12780, 24^{ème} Avenue,
Montréal, Québec, H1E 3X3 partie défenderesse et
l'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL,
mis-en-cause.

DÉSIGNATION

«Un immeuble ayant front sur la vingt-quatrième (24^{ème})
Avenue, en la ville de Montréal, connu et désigné
comme étant le UN MILLION DEUX CENT SOIXAN-
TE ET DIX-HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-
QUATRE (1 278 234) cadastre du Québec, circonscription
foncière de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment
celle portant le numéro 12780, 24^{ème} Avenue, en la ville
de Montréal, province de Québec, H1E 3X3.

Ainsi que le tout se trouve présentement et sujet à la
servitude de passage en faveur de BELL Canada et
HYDRO-QUÉBEC publiée à Montréal, sous le numéro
3103616.»

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 70,300.00 \$, soit 50 % de
l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation
municipale de la municipalité, multipliée par le facteur
établi pour ce rôle par le ministre des affaires
Municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale
et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par
chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal,
au moment de l'adjudication 35,150.00 \$, soit 25 % de
l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation
municipale de la municipalité, multipliée par le facteur
établi pour ce rôle par le ministre des affaires municipa-
les en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et
modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice
de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 5.15
(5.11), Montréal, Québec, H2Y 1B6, le DIX-HUITIÈME
(18^{ème}) jour d'OCTOBRE 2001 à DIX heures (10h00).

Montréal, le 27 août 2001

Michel PELLERIN, Shérif adjoint, district de Montréal

MONTAGNE seront vendus par
huissier le 19 SEPTEMBRE 2001 à
11h00, au 782, RUE
VALQUETTE, STE-ADELE, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE NISSAN SENTRA
ROUGE ET AUTRE ITEMS.
Conditions: argent comptant ou
chèque visé. MICHEL PANNETON,
huissier de justice, District de
Terrebonne.
ETUDE
DESJARDINS, huissiers de justice,
10 rue de Martigny ouest, St-
Jérôme, QC J7Y 2E9. Tél.:
(450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
TERREBONNE COUR DU
QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
700-02-013265-
013 LE PROCUREUR GÉNÉRAL
DEU QUÉBEC
Partie demanderesse MICHEL CUSSON
Partie défenderesse AVIS
PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un
bref d'exécution, les biens de
MICHEL CUSSON seront vendus
par huissier le 18 SEPTEMBRE
2001 à 11h30, au 38, RUE
DESJARDINS, ST-JÉRÔME, QC,
conformément audit bref. Lesdits
biens consistent en: 1 VÉHICULE
DE MARQUE FORD MODELE
AEROSTAR XL BLEU. Conditions:
argent comptant ou chèque visé.
MICHEL PANNETON, huissier de
justice, District de Terrebonne
ETUDE DESJARDINS, huissiers
de justice, 10 rue de Martigny
ouest, St-Jérôme, QC J7Y 2E9.
Tél: (450)569-9596, fax: (450)569-
9718.

LE DEVOIR

LE MONDE

L'abcès Fujimori

Le nouveau gouvernement péruvien, dirigé par Alejandro Toledo, semble bien résolu, pour le moment du moins, à crever l'abcès qui a miné la santé démocratique du pays au cours de la dernière décennie. Dernier geste à son actif: la décision de tenter de poursuivre le président déchu, Alberto Fujimori, pour crime contre l'humanité.

JEAN-PIERRE LEGAULT
LE DEVOIR

Des milliards se sont envolés en fumée. L'avion présidentiel a servi à transporter de la drogue, des commissions ont été versées pour l'achat d'armes en mauvais état, des députés ont été soudoyés, la presse a été muselée, des comptes bancaires ont été ouverts un peu partout, le Parlement a été dissous, la Constitution remodelée au profit d'intérêts occultes. Les années du règne Fujimori se sont terminées dans le plus total désordre, laissant la population, pourtant digne et fière, dans le plus total désarroi.

Le Pérou vit une crise morale sans précédent. «Aucun gouvernement ne changera rien. Toledo ne pourra changer les choses du jour au lendemain. Il fait face à une crise à la fois politique, économique et, surtout, morale», déclare l'économiste Jose Cevallos, du Collège économique du Pérou.

Le nouveau gouvernement Toledo n'aura donc pas la tâche facile. La relance de l'économie, la lutte contre la pauvreté, la remise en état d'infrastructures laissées à l'abandon au profit d'intérêts financiers ne sont que la pointe de l'iceberg. Car la première tâche est de rétablir la confiance de la population en ses politiciens et dans l'Etat. Un défi titanesque dans le contexte actuel.

Les Péruviens avaient pourtant voulu opérer une véritable révolution en 1990, lors de la première élection de Fujimori. «Son élection fut alors un coup du peuple contre la classe politique», explique l'anthropologue Daniel Ugarte, de l'Université nationale San Antonio. Les Péruviens en avaient marre d'Alan Garcia, d'une inflation dans les quatre chiffres, du Sentier lumineux et de la terreur qu'il faisait régner. «Ils voulaient l'ordre et l'autorité».

Politicien néophyte, Fujimori, défendant un programme néo-libéral sommaire, s'est retrouvé à la tête de l'Etat sans majorité et sans représentation régionale. Assoiffé de pouvoir, il a accepté le plan proposé par les militaires, qui devaient lui assurer de conserver le pouvoir pendant 20 ans... El Chino s'est très rapidement engagé dans une politique économique «sauvage», ce qui lui a valu d'accroître ses appuis au sein de l'élite blanche, ainsi que dans une guerre sale contre le terrorisme.

En quelques années, la classe moyenne avait pratiquement été rayée de la carte et le pays comptait des millions de nouveaux pauvres. «On ne parlait plus de minimum vital, mais de minimum mortel», raille Ugarte. Dans un pays dont plus de 30 % de la population active appartient au secteur agricole, on importait de la viande d'Argentine, des œufs de la Bolivie, des poulets du Paraguay, du maïs des Etats-Unis et des patates... de Hollande.

Fujimori et son ineffable chef des services secrets, Vladimir Montesinos, avaient compris ce qui était le plus menaçant pour leur pouvoir: étudiants et paysans. Les fonds aux universités et au secteur agricole furent coupés. Toutes les structures de production agricole, éliminées. Le peuple fut traité comme les terroristes. Les institutions du pays furent démantelées. Fini le Tribunal constitutionnel, la Banque agraire. Le Parlement fut dissous pour permettre au président de changer de Constitution. La fuite du président au Japon et celle de Montesinos, son bras droit, au Venezuela aura au moins permis de mettre fin à la contestation de plus en plus grande du régime autocratique, de mettre en place un gouvernement de transition et d'enquêter sur la corruption à très grande échelle érigée en système.

«La situation est grave. Aujourd'hui, pour les gens, politique est synonyme de corruption. Personne ne sait ce qui arrivera, mais ce sera certainement long», assure Jose Cevallos. Plus de 20 généraux ont été écroués, des députés aussi. Plusieurs autres font l'objet d'une enquête. Des politiciens et des hommes d'affaire craignent d'apparaître sur l'une des milliers de bandes vidéo tournées par Montesinos au fil des ans.

La transparence, l'équilibre des pouvoirs au sein des institutions, une presse libre, l'épuration des mœurs politiques, la relance de l'économie: Alejandro «Pachakutek» Toledo a du pain sur la planche. D'autant que son arrivée au pouvoir a permis aux 70 % de la population d'origine quéchua et indienne de redresser un peu la tête.

Du reste, l'épouse du président l'a prévenu: «Finie le règne sans partage de l'élite blanche qui ne forme que 3 % de la population.»

Sharon obtient un sursis en Belgique

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, qui est poursuivi par des victimes du massacre de Sabra et Chatila, a obtenu un sursis de la justice belge avec la suspension de l'instruction pour examiner la régularité de la procédure.

«C'est une victoire du droit», a déclaré à l'AFP M^{re} Michèle Hirsch, l'avocate belge choisie par l'Etat israélien pour assister M. Sharon. C'est elle qui avait contesté la régularité de la procédure.

La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles doit commencer à étudier dans les prochaines semaines cette question et notamment celle de la compétence du juge d'instruction, a précisé le procureur du roi Benoît Dejemeppe. Cet examen pourrait prendre plusieurs mois, a-t-il ajouté.

La plainte contre M. Sharon en Belgique a été rendue possible par une loi de 1993 accordant la compétence universelle aux tribunaux belges pour les crimes de guerre, de génocide et crimes contre l'humanité, quels que soient leur lieu et les nationalités et lieux de résidence des victimes et des accusés.

«La loi présente des difficultés d'application et le juge d'instruction a reconnu que certains des arguments qu'on avait soulevés présentaient une certaine pertinence», a expliqué M^{re} Hirsch.

Conférence de Durban sur le racisme

Ultime veille pour prévenir le fiasco

JEAN-PIERRE CAMPAGNE
ET STÉPHANE ORJOLLET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Durban — Les négociateurs tentaient désespérément d'atteindre un accord dans la nuit dernière à la conférence de l'ONU contre le racisme de Durban, de plus en plus menacée d'un échec retentissant sur les questions du Proche-Orient et de l'esclavage.

«Aujourd'hui c'est très difficile, je ne sais pas s'il y aura un accord», a déclaré d'un ton las le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, dont le pays exerce la présidence tournante de l'Union européenne et mène les négociations côté européen.

Se déclarant «un peu déçu», M. Michel, qui a décidé de rester pour la dernière nuit de négociations, a confirmé que les discussions se poursuivaient encore, notamment sur la question de l'esclavage, alors que la conférence onusienne aurait dû clore ses travaux en fin d'après-midi.

En début de nuit, les réunions succédaient aux séances de négociations

dans les salles du Centre de conférence et dans un grand hôtel situé à proximité. La séance plénière de clôture a été officiellement reportée à aujourd'hui «entre 10h et 13h».

Pour la question des Palestiniens et d'Israël, les Arabes sont divisés sur le projet sud-africain de déclaration finale et de vœux, sans le rejeter, déclarer leurs réserves, soit «totales, soit partielles». «Il y a deux positions, celle de ceux qui veulent émettre des réserves totales et celle de ceux qui veulent émettre des réserves sur certains points», a précisé une source arabe, participant aux discussions. La première hypothèse de la formulation diplomatique de «réserves totales» équivaut en fait à un rejet.

Les points contestés du texte sont notamment l'appel à «ne jamais oublier l'Holocauste», au motif que l'extermination des juifs est un événement qui concerne l'Europe, et non le Proche-Orient.

Les Arabes veulent également l'inclusion d'un paragraphe affirmant que «les victimes de l'antisémitisme sont en majorité arabes», selon cette source. Ils apprécient en revanche les articles sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens et le droit au retour des réfugiés.

Depuis la publication du projet, les Européens ont dit qu'il leur convenait, mais qu'ils n'accepteraient aucune modification.

L'autre question, sur l'esclavage et le colonialisme, semble tout aussi bloquée. Européens et Africains sont d'accord sur l'article 4 qui, sans appeler à des excuses, «note que certains [pays] ont pris l'initiative de regrets, ou exprimé des remords ou présenté des excuses», et invite les autres pays à trouver les «voies appropriées pour restaurer la dignité des victimes».

«La Conférence reconnaît et regrette profondément les souffrances et maux infligés à des millions» de victimes

de l'esclavage, poursuit le texte.

Mais plusieurs points bloquent toujours. Notamment l'exigence de la partie africaine de qualifier l'esclavage de «crime contre l'humanité» et la mention trop précise de mécanismes de réparation, qui ne sont «clairement pas acceptables», selon Koen Vervaeke, porte-parole du ministère belge des Affaires étrangères.

Louis Michel a estimé que la Conférence avait été l'occasion pour l'UE de «faire un acte de repentance fort».

«Que pour d'aucuns cette repentance s'appelle regrets, pour d'autres remords ou pour d'autres excuses importe peu. L'important dans cet aveu, c'est la reconnaissance d'une injustice, que ceux qui sont d'une certaine façon légataires du passé assument leurs responsabilités», a-t-il dit.

«Nous allons essayer d'aller jusqu'au bout pour faire de Durban un succès, mais tout ce qui a été dit, fait, obtenu et hurlé, c'est déjà une réussite», a-t-il estimé, avant de partir retrouver les autres Européens pour une tentative bien désespérée d'éviter un échec retentissant.

La ségrégation poursuit les intouchables jusqu'au cimetière

De nombreuses minorités qui espéraient trouver une tribune à Durban sont exaspérées par la polémique sur le Proche-Orient qui domine la conférence

AGENCE FRANCE-PRESSE

Durban — Les yeux de Jyothirath, une «intouchable» indienne, brillent soudain lorsque l'un de ses compagnons vient lui annoncer que l'Egypte présidera à la place de l'Inde les discussions sur l'article 73.

L'article 73 du projet de déclaration finale de la Conférence de l'ONU doit parler du racisme lié à l'ascendance, et Jyothirath est venue de l'Inde à Durban pour dénoncer la discrimination des «intouchables», qui se font exploiter par les castes supérieures, de leur naissance à leur mort.

Depuis jeudi, elle est en grève de la faim, assise sur un carton à côté des gardes de sécurité, à l'entrée de la Conférence, pour appuyer sa revendication. Soixante autres Dalits (nom que se donnent les intouchables) font aussi une grève de la faim.

Sous le soleil couchant qui arrose Durban, le visage rond de cette quinquagénaire aux cheveux gris, orné du traditionnel point rouge entre les deux yeux et vêtue d'un sari bleu nuit, s'anime pour raconter la vie de misère des 220 millions d'intouchables indiens. «Nous sommes même obligés, dans les campagnes, de transporter les excréments des castes supérieures. Ce sont les femmes qui le font, dans des paniers qu'elles portent sur la tête.»

Beaucoup de paysans sont sans terre. Selon Jyothirath, de l'Association Campagne nationale pour les droits des Dalits, 40 % d'entre eux sont sans terre, et plus de 60 % sont analphabètes.

L'apartheid sévit aussi dans la religion. Pour échapper au système de castes, préconisé par l'hindouisme, beaucoup de Dalits sont devenus catholiques, musulmans, bouddhistes. «Mais, même à l'église, dit-elle, pour la communion, les castes supérieures passent avant nous.» Jusque dans la mort, la ségrégation se poursuit, implacable: «Nous sommes enterrés dans des cimetières séparés.» Jyothirath est mariée, a deux enfants, et a décidé depuis 1988 de se battre, avec son mari, pour le droit des Dalits.

A une centaine de mètres, dans la salle «2» du vaste centre de conférences, l'article 73 du projet de déclaration est examiné par les délégués, aux traits fatigués et aux costumes froissés par sept jours de longs débats, des 160 pays. Le texte est reproduit en grand sur un écran. La conférence «invite instamment les Etats à veiller à ce que toutes les mesures constitutionnelles, législatives et administratives nécessaires [...] soient en place pour interdire la discrimination en raison de l'emploi et de l'ascendance». Le gouvernement indien s'oppose à cet article car il estime qu'il s'agit d'un «problème intérieur». Le Canada exigeait jeudi soir son maintien dans la déclaration, comme la Suisse et... le Vatican. Qui soutient l'Inde? La Namibie et Cuba.



ARCHIVES LE DEVOIR

Jeune mendiante dans les rues de Delhi.

Devant la complexité des relations internationales, où les soutiens s'effectuent souvent pour des raisons politiques ou économiques, Jyothirath se dit un peu perdue. Mais son visage s'éclaire et elle serre le poing lorsqu'elle apprend que, devant le blocage des débats, il a été décidé que l'Egypte remplacerait l'Inde à la présidence du groupe de travail sur l'article 73.

Les Kurdes oubliés

L'interminable polémique sur le Proche-Orient qui domine la conférence de Durban exaspère de nombreuses minorités et groupes d'intérêts, qui espèrent y trouver une tribune et dont les causes ont été rejetées dans l'oubli. «Nous sommes plus de 30 millions, une population plus nombreuse que celle des

deux tiers des États de l'ONU, mais personne ne parle de nous. Nous n'avons pas une soixantaine de pays qui montent à la tribune pour nous défendre comme les Palestiniens», regrette Bakhtiar Amin.

Responsable de la Coalition pour la justice en Irak, regroupement de 250 ONG qui défendent la cause du peuple kurde, il a fait le grand déplacement jusqu'en Afrique du Sud pour sensibiliser les participants à ce «génocide oublié». Certes, pour la toute première fois «un tabou a été brisé» et il a été reçu par la Ligue arabe. Certes les Kurdes ont été soutenus dans la déclaration du Forum des ONG tenu en parallèle à la conférence onusienne, «ce qui n'est déjà pas mal».

Mais sa dénonciation des «800 000 déplacés, des dizaines de milliers de victimes de gazage, de tous ces crimes qui se déroulent loin des caméras», a été pour beaucoup assourdi par la tempête sur Israël et les Palestiniens.

La plainte est reprise jusqu'au sommet de l'ONU, dont le secrétaire général, Kofi Annan, a estimé que la cacophonie de Durban «donne vraiment l'image d'une organisation qui n'est pas capable de s'entendre et de s'attaquer aux questions essentielles».

Officielles ou pas, de nombreuses voix se sont ainsi élevées pendant la semaine du Sommet pour demander de recentrer le débat, ou encore critiquer les médias, accusés de ne prêter attention qu'à la polémique «porteuse» du moment.

«C'est sûr que la Palestine c'est important et nous y sommes sensibles, nous qui battons pour le droit à la terre, dit Joao, jeune Brésilien membre d'un réseau d'ONG latino-américaines qui luttent pour les paysans «sans-terre». Mais on n'a parlé de rien d'autre, comme si des milliers, des millions d'autres gens qui souffrent d'injustice n'avaient aucune importance.»

Peuples indigènes, nomades, minorités ethniques, religieuses, sociales ou sexuelles, défenseurs des femmes, des enfants, des «personnes vieillissantes», provocateurs ou politiquement corrects, ils étaient des milliers à soutenir autant de causes.

Mais la polémique autour de la condamnation d'Israël a obscurci tous les enjeux, jusqu'au plus médiatique, au plus contesté des autres sujets à l'ordre du jour: la dénonciation comme crime contre l'humanité de l'esclavage et du colonialisme et la question des réparations. D'autant que le Forum alternatif qui aurait pu faire entendre leur voix a été lui aussi plongé dans la tourmente en adoptant des résolutions violemment anti-Israéliennes.

«Ils vont faire pression sur nous pour nettoyer un langage dont nous ne sommes pas responsables dans le document des ONG, lançait jeudi soir un orateur au «meeting stratégique des descendants d'Africains». Et pendant ce temps c'est nos préoccupations à nous qu'ils vont nettoyer du document gouvernemental».

Le «bouclier» américain pourrait faire dévier des missiles sur le Canada ou l'Europe

MICHEL MOUTOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Des missiles nucléaires lancés sur les Etats-Unis et interceptés par le bouclier antimissile envisagé par le Pentagone pourraient tomber sur l'Europe ou n'importe où dans le monde, assurent des chercheurs du prestigieux MIT de Boston.

Le programme de bouclier antimissile, pour lequel les premiers tests ont commencé, a pour objectif de détourner les engins de leur trajectoire mais pas de détruire les têtes nucléaires, qui tomberaient en cas d'interception réussie à peu près au hasard sur la surface du globe, estiment ces physiciens du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

L'option choisie par le Pentagone est de viser le missile hostile pendant sa phase de propulsion, au cours de laquelle ce dernier est facilement repérable: se comportant comme une petite fusée, il émet de la chaleur, ce qui permet de le localiser. Ensuite, en orbite basse, il est plus froid et beaucoup plus difficile à intercepter.

«Premièrement, cette interception en phase de propulsion doit marcher, ce qui reste à démontrer», explique George Lewis, physicien spécialisé au MIT dans les systèmes de défense antimissile. «Mais si cela fonctionne, l'autre question est: où la tête nucléaire va-t-elle tomber?»

Selon cette équipe de trois physiciens du MIT, qui

travaillent depuis des années sur la question, il n'y a aucun moyen avec la technologie actuellement développée ou disponible dans les années à venir d'intercepter un missile tout en contrôlant son point de chute.

«Dans la pratique, poursuit M. Lewis, vous allez tenter de l'abattre le plus tôt possible, en particulier parce que vous allez vouloir tirer dessus plusieurs fois si la première tentative échoue. C'est pourquoi vous n'allez probablement pas avoir beaucoup de contrôle sur le lieu de la chute de la tête nucléaire».

Que ce soit avec des missiles intercepteurs (les premiers tests ont eu lieu cet été) ou avec des lasers géants embarqués à bord d'avion ou de navires, il n'y a donc presque aucune chance que la tête nucléaire soit détruite, assurent ces physiciens.

Comment détruire la tête?

Ted Postol, professeur de physique au MIT (son cours s'appelle *Forces nucléaires et systèmes de défense antimissile*), travaille depuis plus de quinze ans sur la question. Il a notamment témoigné devant le Congrès sur les performances du système Patriot après la guerre du Golfe et a été, de 1982 à 1984, conseiller scientifique du chef des Opérations navales de l'armée américaine.

«Si un missile est par exemple lancé de Corée du Nord et intercepté pendant sa phase de propulsion, la tête nucléaire pourrait tomber sur le Canada ou l'Extrême-Orient russe, assure-t-il. S'il est lancé d'Irak

ou d'Iran, il pourrait tomber sur le Canada mais aussi sur l'Europe occidentale».

Interrogé par l'AFP, un porte-parole de la Ballistic Missile Defense Organization au Pentagone a estimé qu'il était «illogique» qu'une tête nucléaire puisse continuer sa course une fois le missile porteur détruit. «Je pense que si vous êtes capable de détruire un missile lancé de Corée du Nord dans sa phase de lancement, la tête retomberait peut-être en Corée du Nord», a déclaré le lieutenant-colonel Rick Lehner.

Selon M. Postol, il y a peut-être un moyen de détruire la tête au moment de l'interception, notamment avec un projectile à fragmentation dont une partie pourrait être destinée à viser l'avant du missile contenant la charge, mais «personne ne travaille dessus pour le moment».

Statistiquement, il est logique de vouloir éviter qu'une tête nucléaire qui aurait par exemple visé New York atteigne sa cible, car une fois interceptée, elle tomberait fort probablement dans l'océan ou dans une région inhabitée. «Mais les gens qui vivent sous la trajectoire du missile pourraient avoir une tout autre opinion...» concède George Lewis.

La Commission des forces armées du Sénat américain a réduit hier d'un peu plus d'un milliard de dollars les crédits demandés par le président George W. Bush pour développer son projet de bouclier antimissile, présageant une intense bataille à venir avec la Maison-Blanche.

É D I T O R I A L

Des inquiétudes justifiées

Les organismes québécois de coopération internationale s'inquiètent des orientations que préconise Ottawa en matière d'aide internationale. Si l'approche économiste retenue par la ministre Maria Minna peut se justifier dans un contexte de mondialisation, elle exige de la part de pays riches comme le Canada une ouverture sans réserves de leurs marchés aux pays en développement.

Les changements que la ministre de la Coopération internationale veut apporter au programme canadien d'aide internationale étaient attendus depuis longtemps. Au cours des années 90, la réduction des budgets a entraîné des changements à la pièce dans les politiques et les programmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Un grand dépeçage s'imposait et il faut reconnaître à Mme Minna le mérite de poser les bonnes questions. Depuis qu'elle est responsable de l'ACDI, elle a su recentrer l'action de l'organisme vers la lutte contre la pauvreté, qui devient la première de ses priorités. Elle a compris que la multiplication des actions dans près d'une centaine de pays rendait l'aide canadienne inefficace.

L'action du Canada, comme celle de tous les pays donateurs, n'est pas inspirée que par des valeurs humanitaires. Au contraire, elle répond de plus en plus « à un intérêt propre bien compris » dans un contexte d'interdépendance entre pays pauvres et riches. Imitant en cela les autres pays de l'OCDE, le Canada croit que l'un des grands défis de l'heure est d'amener les pays en développement à participer activement à la mise en place de règles et d'institutions internationales. Dans cette perspective, il faut renforcer la capacité de ces pays à prendre part aux négociations multilatérales et les épauler dans leur propre lutte contre la pauvreté. Cela faisant, on leur permettra de participer aux bienfaits de la libéralisation du commerce, ce qui, espèrent les tenants de cette thèse, contribuera à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

Des événements récents, telle la conférence ratée de l'Organisation mondiale du commerce, à Seattle, en décembre 1999, devraient nous enseigner que cette approche ne réussira que si les pays riches acceptent d'ouvrir leurs marchés aux produits des pays en voie de développement. Mme Minna le reconnaît lorsqu'elle souligne, dans le document qui a fait ces derniers jours l'objet d'une consultation publique, que le gouvernement canadien doit harmoniser l'ensemble de ses politiques et interventions dans une perspective de développement. D'ailleurs, la ministre donne raison aux pays en développement qui soutiennent que les politiques commerciales des pays industrialisés annulent l'effet de leurs politiques d'aide au développement. Des études de l'OCDE montrent que le coût statique des mesures protectionnistes des pays riches peut représenter pour les pays en développement trois fois les montants reçus au titre de l'aide internationale.

Les réserves exprimées par les ONG québécoises et canadiennes à l'égard des orientations proposées par Mme Minna se comprennent. Leurs inquiétudes nous apparaissent d'autant plus fondées que l'ouverture de nos marchés aux pays en développement n'est pas pour demain. Le protectionnisme est un réflexe bien ancré qui se manifeste instinctivement lorsque des emplois sont menacés par la concurrence que nous font les pays étrangers, peu importe qu'ils soient riches ou pauvres. C'est un réflexe à combattre dans un monde où les échanges sont moteur de développement.

Les orientations proposées par Mme Minna n'auront de sens que si le gouvernement Chrétien accepte d'harmoniser l'ensemble de ses interventions à l'égard des pays en développement. Un effort de cohérence s'impose. De la part d'un gouvernement qui, ces dernières années, a réduit de tiers ses budgets d'aide au développement, on peut craindre que la main droite continue d'ignorer ce que fait la main gauche.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Se brûler les ailes

Depuis l'atterrissage d'urgence d'un Airbus d'Air Transat aux Açores, le 24 août dernier, les révélations se succèdent qui laissent croire à des pratiques d'entretien pour le moins inquiétantes chez le plus important transporteur spécialisé dans les vols nolisés au pays. Déjà reconnu coupable à quelques reprises pour des infractions mineures, Air Transat vient d'être mis à l'amende pour une somme très substantielle de 250 000 \$. C'est l'amende la plus importante de l'histoire de l'aviation canadienne et il se pourrait que ce ne soit pas la dernière puisque d'autres enquêtes sont en cours.

En consultant la liste des infractions relevées au fil des mois par les inspecteurs de Transports Canada, on apprend que plusieurs compagnies aériennes et même NAV Canada inc., la société privatisée responsable du trafic aérien, ont été condamnées à des amendes souvent ridicules au regard des incidents dénoncés. À titre d'exemple, une amende de 5000 \$ a été imposée à NAV Canada pour avoir permis l'atterrissage d'un avion de passagers alors que deux camions déblaient l'autre extrémité de la piste, en Colombie-Britannique. Ahurissant!

Selon une étude statistique américaine dont nous reprenons les conclusions cette semaine dans nos pages économiques, les petites entreprises aériennes sont beaucoup plus susceptibles d'être l'objet d'incidents, voire d'accidents mortels, que les grandes sociétés. Dans le cas d'Air Transat, sans être une très grande société, il s'agit tout de même d'une entreprise qui transporte des milliers de passagers chaque mois et de laquelle on s'attend à ce qu'elle respecte un code de procédure implacable. Lors d'un point de presse, jeudi, le président d'Air Transat, Denis Jacob, a répété que la sécurité était au cœur des préoccupations de sa compagnie. On ne demande évidemment qu'à le croire, mais à la suite des troublantes révélations des derniers jours, on serait plutôt incité à qualifier l'entretien des aéronefs, version Air Transat, de bricolage de fond de cour.

Air Transat et tous les transporteurs au pays doivent tirer des leçons radicales des derniers événements qui, Dieu soit loué! n'ont fait aucune victime. Et Transports Canada doit s'en assurer. Car, pour le moment, rien ne nous garantit qu'au Canada, la sécurité passe avant le rendement des actionnaires parmi les priorités des transporteurs.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

NÉGOCIATIONS SUR DES RÉPARATIONS ÉVENTUELLES POUR L'ESCLAVAGE...



L E T T R E S

Rebelles?

Qu'un jeune athlète canadien trouve pénétrant de se déculotter en public, personnellement, je m'en bats les roubigolles. Ce n'est qu'un coup de tête — si j'ose dire — qu'on assène depuis aussi longtemps qu'il y a de l'homme, et qui prendra vite sa juste place dans l'histoire, c'est-à-dire qu'on l'oubliera. En revanche, que ce geste précisément vaille à son auteur une image de « rebelle » recherchée par les vendeurs d'articles de sport branchés et justifiant qu'on offre au néo-nuiste de juteux contrats de commandite (René Lewandowski, *Le Devoir*, 26 août 2001), les larmes m'en viennent aux yeux. Comment en arrive-t-on à proposer à l'adolescent-consommateur des modèles de « rebelles » qui ont pour principal fait d'arme d'avoir descendu leur culotte? Rebelle du sport et de l'exploit, vous dites? Parlez-moi d'un Jesse Owen, d'une Alexandra David-Neel, d'un Mohammed Ali.

Curieusement, juste à côté de l'article de M. Lewandowski, Denise Bombardier reproche à nos modèles traditionnels — enseignants, journalistes et politiciens — une complaisance linguistique navrante incompatible avec leur statut de références pour les générations qui les suivent et les observent. Et comment! Quand l'usine Musique Plus, notamment, produit des bataillons de jeunes journalistes parlant français qui quittent la pépinière de la rue Sainte-Catherine pour des micros assurés sur

toutes les chaînes du Québec, on a précisément affaire à cette même logique du « rebelle » qui fait recette. Rebelles de la langue? Mais Grand Dieu! Parlez-moi d'un Gilles Vigneault, d'un Gaston Miron, d'un Marc Favreau, d'un Réjean Ducharme...

Le titre de rebelle se mérite de haute lutte et qui s'en prévaut le paie au prix fort. Un nuiste en exemple pour racoler les ados consommateurs? Extraordinaire manque d'imagination. Éclatante preuve du vide. Fait divers. De grâce, parlez-nous d'une Menchu, d'un Mandela, d'un Gandhi, d'une Aung San Suu Kyi...

Jean Michaud
Québec, 26 août 2001

Beau cas de monopole d'Air Canada

Le 29 août, mon agent de voyages explore les tout nouveaux tarifs automnaux d'Air Canada et obtient un tarif garanti jusqu'au lendemain sur un billet à 420,99 \$ (tarif de base de 366 \$ plus taxes) pour un vol Montréal-Vancouver-Montréal en novembre. Le 30 août, ce même agent ne peut plus m'acheter ce billet et me suggère de contacter directement Air Canada.

Le lendemain matin, 30 août, un agent d'Air Canada me précise que le tarif le plus économique disponible pour le même trajet au même moment est de 513,01 \$ (tarif de

base de 398 \$, plus 48 \$ de « surcharge » pour le pétrole — appréciez! —, plus taxes). En une nuit, mon agent de voyages était écarté, le tarif de base était haussé, une « surcharge » pour le pétrole était annoncée et ajoutée et le prix du billet avait augmenté de plus de 100 \$. Quelle nuit!

Le Service des relations publiques d'Air Canada voudra-t-il m'expliquer en quoi cette histoire ne relève pas de l'arrogance du monopole? À moins que la Commission canadienne des transports ne s'y intéresse aussi.

Yvan Lamonde
Montréal, septembre 2001

Équation aérienne

Il y avait deux avions sur la piste, A et B, et 100 passagers. L'un, A, était piloté par un exportateur de drogue mais dont on était sûr à 99,9 % (et plus) qu'il poserait ses passagers en lieu sûr. Le pilote du B était entièrement pur de toute transaction de ce genre mais on ne pouvait garantir son habileté, ni qu'il n'emboutirait pas son avion contre un gratte-ciel, bien que la chose fût improbable. Les passagers se ruèrent sur le A. Ils faisaient partie d'une « Ligue de promotion d'un monde sans drogue » et s'en allaient à un congrès sur les manières de réduire le trafic aérien de marijuana et autres narcotiques.

Jean-Pierre Leblanc
Rimouski, septembre 2001

REVUE DE PRESSE

Ras le bol de la culpabilité!

Antoine Robitaille

Toujours difficile de se faire traiter de raciste. C'est peut-être, à notre époque, la pire des accusations. Nulle surprise, donc, que les journaux du ROC (*rest of Canada*) aient réagi avec grande vigueur aux propos du chef de l'Assemblée des Premières Nations, Matthew Coon-Come, à la Conférence de Durban contre le racisme. Ce dernier a affirmé que le Canada est raciste envers les autochtones.

Douglas Fisher, de la chaîne *Sun*, mercredi, pressait les politiciens de dénoncer le « mensonge » de Coon-Come. « Ça suffit, les accusations! », affirmait-il. Selon Fisher, les autochtones au Canada ne représentent que 2,5 % de la population. Or, les autres, les 97,5 % de Canadiens, fait-il remarquer, ont accepté et acceptent toujours de faire des efforts financiers énormes pour aider les autochtones: « Les dépenses, tous paliers de gouvernement confondus, en faveur de quelque 700 000 autochtones possédant le statut officiel, avoisinent les huit milliards par année. » Or il est temps, selon lui, de poser des questions difficiles, parmi lesquelles: a) pourquoi les sommes d'argent titanesques dépensées chez les autochtones n'ont-elles pas permis d'augmentation sensible du niveau de vie? b) ne faudrait-il pas encourager les autochtones vivant loin des centres d'activité économique à quitter leurs réserves?

Douglas Todd, dans le *Vancouver Sun* d'hier, répliquait aux propos de Coon-Come en développant la thèse selon laquelle les Américains ont été « bien pires » que les Canadiens dans leur traitement des Premières Nations. La comparaison est, selon lui, à l'avantage du Canada, notamment sur la question de ces internats dans lesquels on a cherché à « réformer » de jeunes autochtones. « Or, de façon ironique, les télévisions et les journaux américains ont consacré plus d'espace aux scandales des internats canadiens en passant les leurs sous silence. » Todd cite l'exemple d'une exposition du musée Heard (www.heard.org), en Arizona, où l'on rappelle le « traitement inique » qu'ont eu à subir les autochtones dans les internats américains. De plus, rappelle Todd, « le Canada s'est officielle-

ment excusé auprès des autochtones pour ce qui s'était produit dans ces 120 internats; il a financé une commission royale et a consacré plus de 350 millions de dollars en réparations. Même que les Églises et Ottawa devraient bientôt offrir un fonds d'indemnisation qui s'élèvera à plusieurs millions de dollars. » Aux États-Unis, déplore Todd, les Américains sont très loin de considérer quelque compensation que ce soit puisqu'on a tout fait pour oublier l'histoire.

La presse



du Canada

L'histoire, la mémoire, le pardon, la contrition, le repentir, la réparation: les débats que soulèvent ces questions sont parmi les plus chauds et fréquents à notre époque. Durban illustre en quelque sorte l'échec en engendrant par ceux-ci. Jeffrey Simpson y consacrait sa chronique de mercredi, laquelle s'intitulait « Il est temps d'abandonner l'arme de la culpabilité ». Nous sommes à une ère de la victimisation exacerbée, déplorait-il. « La majeure partie de ce qui s'écrit et s'enseigne dans les universités au Canada et aux États-Unis découle d'études de l'histoire de victimes — réelles ou prétendues telles. » Pour Simpson, Durban était une entreprise partielle anti-occidentale. Il est très révélateur « que des pays comme la Chine et Cuba aient été acclamés à la conférence ». On fait des crimes de l'Occident les uniques racines des problèmes contemporains.

Ce qui est un peu facile, selon Simpson, puisque, pour prendre l'exemple de l'esclavage, cela occulte « le fait que des Africains eux-mêmes ont été complices dans cette histoire: pour fonctionner, le trafic d'esclaves avait besoin et de vendeurs et d'acheteurs ». C'est sans compter que « les Américains eux-mêmes, sur cette question, étaient profondément divisés », ce qui « déboucha sur la guerre de Sécession ». L'esclavage, au surplus, ne se pratique plus aux États-Unis depuis « un siècle et demi ». Alors que, selon des études de l'Organisation mondiale du travail (OMT), cette ignominie est courante au Liberia, en Mauritanie, en Sierra Leone et au Soudan.

Et Jeffrey Simpson de rappeler Pierre Trudeau, qui affirmait: « On ne peut être vraiment juste qu'à l'époque où l'on vit. » Le chroniqueur

rappelle que c'était une façon de répliquer aux nationalistes québécois qui « utilisaient des versions trafiquées de l'histoire pour servir leurs propres fins ». Notamment les historiens de l'École de Montréal, obsédés par « la Conquête anglaise ». Simpson poursuit: « De combien d'injustices passées, s'interrogeait Trudeau, les générations d'aujourd'hui doivent-elles se sentir coupables? Mais où cela s'arrêterait-il? Et la déportation des Acadiens? Et les Écossais? Et les famines irlandaises? » Selon Simpson, le leadership autochtone est emprisonné dans une « logique de rancune » qu'aucune compensation financière ne pourrait calmer.

Simpson affirme que la victimisation contemporaine est portée à négliger certains faits historiques. Et, sur cette fondation incertaine, qu'elle présente comme une vérité incontestable, elle exige que les « générations contemporaines paient pour les prétendus péchés des précédentes ». Bref, pour Simpson, il faut peut-être se rappeler Renan, qui disait: « L'oubli et je dirais même l'erreur sont un facteur essentiel de la création d'une nation. »

Rick Salutin, dans le *Globe and Mail*, répliquait à Simpson, hier, en laissant entendre que ce dernier a une approche sélective envers les différentes mémoires: n'oublions pas que l'État d'Israël a été revendiqué sur la base de faits douteux « remontant à 2000 ans », écrit-il.

Mais revenons à l'accusation de racisme à l'endroit du gouvernement canadien: si, en éditorial, le *Toronto Star* répondait aux accusations de Coon-Come « par des faits » (Invoquant, comme le *Sun*, les quelque 8235 \$ par année dépensés par le fédéral pour chaque autochtone dûment identifié) en chronique, on avait droit hier à un autre son de cloche. Rachel Giese déplorait la réaction du ministre des Affaires indiennes, Bob Nault, lequel a sommé Coon-Come de s'excuser auprès de la population canadienne. Tout le monde sait, disait Giese, qu'un grand nombre d'autochtones vit dans la pauvreté, la dépossession, et que cette condition découle de choix, d'événements et d'une oppression historiques. Alors, s'indigne-t-elle, de quoi Coon-Come devait-il parler lors d'une conférence sur le racisme? « Du hockey? Du temps qu'il fait? »

IDÉES

Droits collectifs et droits individuels

L'opposition de l'intérieur

«Les femmes autochtones ont brisé la loi du silence qui entourait la violence et abordé ce dossier de concert avec les hommes»



CAROLE LÉVESQUE
professeure
INRS-Urbanisation, Culture et Société



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Anthropologue de formation, Carole Lévesque travaille avec les communautés et organisations autochtones depuis trente ans. Elle assume présentement la responsabilité du domaine d'études Peuples autochtones à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société (Institut national de la recherche scientifique-Université du Québec). Ses nombreux travaux de recherche l'ont amenée à séjourner plusieurs années dans les communautés cries, inuites, naskapiques et innues (entre autres) et à expérimenter régulièrement des formules de recherche participative et collaborative. Depuis quelques années, elle contribue de manière régulière à la constitution et au développement du dossier des savoirs des autochtones, notamment dans le cadre d'une subvention majeure du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (Programme Alliance de recherche communautaires-universités), qu'elle dirige de concert avec des chercheurs de quatre universités et des partenaires de plusieurs communautés et instances autochtones.

une prise de conscience sur la condition des femmes en général; des conseils de bande se sont ainsi dotés d'une politique égalitaire dans le cadre de la nomination de leurs conseillers ou conseillères, politique qui serait sans doute qualifiée d'avant-gardiste si elle était mise en œuvre dans les municipalités du Québec.

La Loi sur les Indiens, et dans sa foulée la loi C-31, est sans contredit à l'image des politiques colonisatrices et des abus civiques dont ont fait l'objet les populations autochtones au cours des siècles. Mais elle est aussi à l'image de toutes ces sociétés qui ont fait peu de cas des femmes jusqu'à présent. Dans cette perspective, c'est tout un défi que d'être à la fois autochtone et femme; défi que relèvent les femmes autochtones regroupées à l'intérieur de l'Association des femmes autochtones du Québec en occupant simultanément plusieurs terrains et en faisant de la reconnaissance une affaire de solidarité sociale et d'intégration communautaire. Leur action est fondée sur l'établissement de liens de reconnaissance à la fois au sein de leurs collectivités, en tant que catégorie sociale à part entière, et au sein de la société dans un sens large, en tant que peuple. Dès lors, la dynamique des droits individuels et des droits collectifs ne se pose plus en termes hiérarchiques ou en matière d'opposition; elle s'inscrit pleinement et doublement à l'enseignement de la lutte pour l'égalité et la liberté.

Reconnaissance individuelle

Réfléchir au principe de reconnaissance conduit également à envisager la situation sous l'angle personnel. En lançant, il y a une douzaine d'années, une campagne contre la violence et en faisant depuis lors la promotion de la non-violence, les femmes autochtones ont contribué à aussi à élargir le débat entourant le mouvement autonomiste et à lui donner une couleur particulière. Toute atteinte à l'intégrité physique porte ses effets sur l'individualité, freine la construction de l'identité et compromet la capacité de vivre ensemble. Ces constats identifiés, les femmes ont innové à plus d'un titre en ce domaine. Elles ont brisé la loi du silence qui entourait la violence, travaillé à développer les conditions d'établissement d'un dialogue au sein des communautés et entre les communautés au sujet de la violence et, enfin, abordé le dossier de concert avec les hommes. Les femmes autochtones ont fait de la violence non pas un problème de femmes mais un enjeu de société qui concerne chaque homme et chaque femme. Leur demande de reconnaissance à cet égard s'est construite autour de l'obligation de renouveler les rapports interpersonnels qui engagent, à un titre ou à un autre, les individus, les familles et les générations.

De la même manière que les femmes ont amené

sur la place publique le dossier de la discrimination juridique, elles ont favorisé la mobilisation autour du fait de violence (qui est loin d'être spécifique aux populations autochtones, soit dit en passant), lui procurant du même coup visibilité et réalité. Elles n'opèrent pas de rupture entre le projet politique et le projet social, persuadées que l'autodétermination ne peut se limiter à une question de droits même si ceux-ci demeurent fondamentaux.

Seize ans après sa dernière modification, la Loi sur les Indiens n'a toujours pas fait l'objet de la refonte générale tant attendue. Mais la donne n'est plus la même. Une récente initiative de consultation unilatérale du ministère des Affaires indiennes en ce sens a été rejetée en bloc par les leaders autochtones. Et effectivement, on ne saurait envisager que les autochtones, comme peuple, ne puissent jouer qu'un rôle de figurant dans l'exercice de modernisation et de démocratisation de cette loi. Dans un premier temps, les associations de femmes du pays avaient accueilli favorablement la proposition, mais, devant l'impossibilité d'élaborer leur propre programme de travail par rapport à ce projet de refonte, elles ont signifié leur refus d'aller plus avant dans ce dossier.

La Loi sur les Indiens

La Loi sur les Indiens date de 1869. C'est une loi fédérale qui établit un cadre administratif et juridique à l'intention des Indiens et définit le régime de tutelle dont ils font l'objet. Ce régime s'applique à tous les aspects de la vie des particuliers et des bandes indiennes (santé, éducation, structure politique et administrative, cadre foncier, etc.). En vertu de cette loi, toute personne reconnue comme indienne se voit attribuer un statut particulier, celui d'Indien inscrit. La loi se prononce également sur le statut des Métis et des Indiens sans statut (par exemple les femmes qui ont perdu leur statut à la suite de leur mariage avec des non-Indiens). Le statut permet d'habiter dans une réserve et d'avoir accès aux services de base. En contrepartie, l'Indien inscrit est lié de la naissance à la mort aux décisions du ministère des Affaires indiennes. Il est un mineur aux yeux de la loi.

Cent ans après la promulgation de la loi, soit en 1969, le gouvernement fédéral, dans un livre blanc devenu célèbre, annonça sa solution au problème indien en proposant d'abolir la Loi sur les Indiens et tout statut particulier pour les Indiens afin d'en faire des Canadiens comme les autres. Les chefs indiens de l'époque rejetèrent la proposition. Ils publièrent en 1971 le Livre rouge, dans lequel ils indiquèrent clairement que toute renonciation à leur statut particulier ne pouvait être considérée sans que soient obtenues des garanties suffisantes à la protection de leurs droits.



Denise Bombardier

Le nombril mis à nu

Et si cette mode de la mise à nu du nombril était une conséquence de l'individualisme qui sévit partout en Occident et qui, au Québec, atténue sérieusement la portée de notre affirmation collective?

Dans le passé, le nombril, comme le sexe, se cachait en public. Cette petite cavité s'est transformée, depuis peu, sous l'effet combiné du recul des limites de la pudeur et de l'influence des définisseurs de tendance, en vitrine personnelle, en présentoir de bijoux divers et en métaphore de nos rapports sociaux. Quoi qu'en pensent les sexologues, c'est désormais le nombril qui mène le monde.

La culture du narcissisme où le moi exulte, s'affiche, se répand, l'idéologie du vécu où la réalité est réduite à l'expérimentation personnelle s'oppose aux velléités de vie collective. Si par les lois, la société se protège en tant qu'entité, par les droits individuels, chaque personne assure sa primauté sur l'ensemble du groupe. La sacralisation de la personne, contrairement à ce qu'en pensent certains, ne nous vient pas de Trudeau et de sa Charte des droits mais de la philosophie grecque. Rien à redire là-dessus.

Mais la situation se corse lorsque l'individualisme pave le chemin d'une espèce en voie d'expansion, les imperturbables de la post-démocratie. Pour faire court, disons qu'il y aurait un lien entre la mise à nu du nombril et la popularité indéniable confirmée par les sondages du premier ministre Chrétien. Ce dernier perpétue son règne tranquillement et impunément pendant que son peuple est trop occupé à se regarder l'ombilic, à regarder celui des autres à la télé à raison de vingt-cinq heures en moyenne par semaine et à rire à mort à longueur de semaine.

Pendant que chacun est occupé à épanouir son moi, un travail à plein temps, d'autres donc s'occupent d'organiser et de contrôler la société civile. Quant aux contre-pouvoirs qui s'exercent, ils sont trop souvent l'addition d'intérêts aussi nombrilistes. La sociologie les qualifie de groupes de pression et la science politique de lobby. D'ailleurs le bien-être collectif, dans l'esprit de plusieurs, se confondrait plutôt avec la charité chrétienne et l'esprit de sacrifice. Autant dire qu'il s'agit de vieilles morales.

Quand on se regarde le nombril, on fait forcément du sur-place. Quand on regarde celui des autres, c'est pour le comparer au sien. Mais surtout, lorsque le regard ne se pose plus qu'à cette hauteur, l'on oublie vite l'utilité de la tête. Conséquence: on apprécie les politiciens lorsqu'ils jouent au golf, au tennis, on les écoute nous raconter leur vécu dans les *talk-shows* mais ils nous insupportent s'ils tentent de nous entretenir des grands enjeux qui nous concernent tous. Quant à ceux qui jonglent, spéculent et s'enrichissent individuellement avec le fruit de notre labeur personnel et collectif, on les envie, c'est-à-dire qu'on souhaiterait surtout être à leur place.

Les chantes de l'individualisme se partagent en deux camps. On y retrouve des déçus (et avec quelques raisons) de l'échec tragique des idéologies collectivistes du XX^e siècle et des angéliques qui ont cru, dur comme fer, que l'épanouissement personnel découlait de l'idolâtrie de l'individu déteindrait sur l'ensemble de la société. En d'autres termes, la somme des épanouissements personnels résulterait en un épanouissement collectif. Or, l'individualisme ne conduit pas au mieux-être personnel. Il peut aussi rendre plus égoïste, voire plus indifférent au malheur des autres. Plusieurs confondent ces comportements avec la tolérance. Erreur.

Pendant que la majorité se vante de ne plus croire à la politique, à l'action communautaire, au bien commun, les imperturbables veillent au grain. Installés dans les officines des pouvoirs, ils gèrent le leur au nom du nôtre. Ils croient en eux, faute de croire aux idées, et l'introspection n'est pas leur genre.

Ils choisissent pour nous, parlent en notre nom, décrètent une chose et son contraire sans que des contradicteurs les confrontent. On ne peut pas débattre sur la place publique lorsqu'on se bat contre ses démons intérieurs et qu'on estime que se mêler des affaires des autres se compare à un vol avec effraction. Avec pareille mentalité, ceux qui nous gouvernent peuvent dormir tranquilles. Ils sont là à perpétuité.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Laperrière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Ladue, Claudette Belliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

WOODS

Le golfeur a établi 27 records... l'an dernier

SUITE DE LA PAGE 1

gnages où Woods est pratiquement dépeint comme un demi-dieu (et peut-être même un trois quarts de dieu). Déjà, il est fastidieux d'énumérer ses exploits. Dans le guide médias 2001 de la PGA, il y en a pour deux pages à simple interligne. On y retrouve aussi une liste de 27 records qu'il a établis l'an dernier, et encore, précisément, ce ne sont là que «les plus importants».

Six championnats en Grand Chelem. Trente-trois autres victoires en tournois secondaires. L'an dernier, il a gagné le US Open avec une avance de 15 coups sur son plus proche adversaire — la marque précédente en Grand Chelem (13 coups) avait été enregistrée par Tom Morris à l'omnium britannique de... 1862. Quand il joue, l'auditoire télévisuel double, voire triple. Il peut exiger jusqu'à trois millions de dollars américains simplement pour participer à un tournoi. Les réseaux de télévision s'arrachent les cheveux parce que souvent il n'annonce sa présence que quelques jours à l'avance. Ses rivaux sont relégués dans l'ombre, mais ils peuvent le remercier pour au moins une chose: son ascendant a fait en sorte que les bourses de la PGA ont triplé en l'espace d'une trentaine de mois.

On lui donne le crédit d'avoir redonné vigueur à un sport engoncé dans un formalisme d'une autre époque. Ses origines très multiethniques — noire, chinoise, thaïlandaise, amérindienne, blanche — tranchent dans un univers résolument bourgeois et blanc. On lui attribue aussi des gains considérables de popularité du golf chez les jeunes et chez les minorités, aux États-Unis et ailleurs. Comme les sœurs Williams au tennis, mais en dix fois plus fort, tellement énorme est sa domination sur tous les autres.

Tellement énorme, en fait, qu'il s'en trouve pour s'ennuyer: et si, trop fort, Tiger Woods en venait à tuer tout suspense? Il faut dire, cependant, qu'on est encore loin de cela: aussi bon soit-il, Woods ne gagne tout de même qu'environ un tournoi sur quatre...

Evidemment, tous ces succès ont une incidence financière, et c'est là qu'on peut découvrir un autre Woods que le golfeur au sourire engageant. L'an dernier, ses gains de jeu ont atteint 9 188 321 \$US, un record historique. En carrière, il a dépassé de loin les 20 millions. Mais ce ne sont là que des miettes; le véritable match se joue ailleurs.

Porte-parole d'une vingtaine de grandes entreprises, Woods a dégagé l'année dernière des revenus de l'ordre de 54 millions \$US en commandites seulement. Nike, évidemment, dont il trimalle éternellement le swoosh au front et au poitrail (100 millions \$US pour cinq ans), Buick (30 millions \$US pour cinq ans), American Express, Rolex, General Mills, Disney, alouette, font partie de ses «clients». Ses revenus totaux à vie s'élèvent à plus de 200 millions \$US et, à moins d'un renversement de fortune imprévu et franchement improbable, il deviendra le premier sportif — peut-on attribuer l'épithète d'«athlète» à un golfeur, fût-il de premier plan? voyez John Daly... — à enregistrer des revenus dépassant le milliard de dollars américains.

Et peut-être n'aura-t-il pas encore 30 ans à ce moment!

Malgré cela, Woods ne semble pas en avoir assez. Il y a quelques mois, il s'est disputé avec la PGA qui, soutenant-il, utilisait trop son image pour promouvoir le circuit alors qu'il en est l'exclusif propriétaire (mais qu'est un joueur sans une ligue pour concourir?). Il a aussi soulevé l'ire de la Guilde des acteurs des États-Unis, alors en grève, en franchissant symboliquement les piquets de grève et en venant tourner une publicité de Buick au Canada. Lors d'une visite en Thaïlande, il a complètement ignoré des manifestants qui voulaient lui rappeler que Nike exploite plusieurs usines en Asie où la main-d'œuvre subit des conditions de travail scandaleuses.

Cupide, le jeune? Ses partisans répliquent qu'il protège simplement ses intérêts et que, par ailleurs, il a créé une fondation pour venir en aide aux jeunes défavorisés.

Et en plus, il joue tellement du beau golf...

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction
Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel
Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité
Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres
Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement
Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements
Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 300, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Contrat de vente 40012291 Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

sier. La volonté de la ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, d'aller de l'avant n'est toutefois pas à remettre en cause. La preuve en est que les fonctionnaires travaillent activement à la tâche.

«Le problème du mont Royal interpelle d'autres intervenants que les seules autorités municipales», a reconnu la directrice régionale de Montréal au ministère de la Culture et des Communications, Monique Barriault, lors d'une rencontre d'information sur le projet, hier. Cela oblige donc le gouvernement à se pencher sérieusement pour la première fois sur l'idée de reconnaître l'aspect patrimonial du lieu en vue de sa conservation.

À l'heure actuelle, seul le parc du Mont-Royal — et non la montagne — possède un statut particulier, mais au seul niveau municipal, ce qui limite la portée de la protection. La volonté de Québec d'accorder un statut provincial à un territoire beaucoup plus vaste que le parc pose toutefois plusieurs problèmes, à commencer par le classement lui-même: arrondissement historique, pour la concentration de sites historiques, ou arrondissement naturel, en raison de l'intérêt esthétique et pittoresque des lieux?

La nomenclature choisie, Québec devra par la suite imaginer un modèle de gestion original, auquel participent notamment la Communauté métropolitaine, la Ville et le gouvernement, pour s'assurer du respect de cet éventuel classement. Les Amis de la montagne soumettront d'ailleurs dans les prochains jours une proposition en ce sens. Cette étape est essentielle, vu l'immensité du territoire visé et, par conséquent, le nombre de personnes qui ne pourront plus ignorer l'environnement dans lequel elles se trouvent.

MONT ROYAL

La loi sur les biens culturels est très claire. Tout propriétaire se trouvant dans la zone classée doit faire une demande de permis s'il veut diviser ou morceler un terrain, ériger une nouvelle construction, altérer, restaurer ou réparer un immeuble, installer ou réparer une enseigne, etc.

Un autre problème qui se pose dans ce dossier concerne la superficie touchée par le classement. «La montagne n'est pas la même pour tout le monde, fait judicieusement remarquer Monique Barriault. Certains ne voient que le parc et d'autres, la montagne au complet.» Ajoutons à cela le fait qu'il n'existe actuellement pas de frontières indiquant les limites de la montagne.

Le tracé qui est à l'étude actuellement au ministère est ambitieux. À tel point que, s'il est retenu, 12 000 propriétaires (7000 bâtiments) seront compris dans le territoire visé de 900 hectares, selon les évaluations du ministère, soit près de neuf kilomètres carrés. Grosso modo, il s'étendrait de l'autoroute Décarie à l'ouest à la rue Jeanne-Mance à l'est et de la rue Sherbrooke au sud au boulevard Van Horne au nord. Mais celui-ci pourrait connaître des modifications d'ici à ce que le conseil des ministres entérine un décret en ce sens. Même que le cabinet de la ministre a précisé au *Devoir* qu'il existe d'autres tracés potentiels, sans toutefois avoir pu les porter à sa connaissance.

L'organisme sans but lucratif Les Amis de la montagne, fondé en 1986 pour préserver et mettre en valeur la montagne, applaudit à la décision du ministère d'étudier un tracé correspondant sensiblement à celui qu'il a lui-même proposé. La porte-parole, Sylvie Guilbault, s'est dite heureuse de voir que le projet passe enfin en deuxième vitesse. «Les petits pas se sont transformés en grands pas», a-t-elle dit. C'est à l'automne dernier que l'organisme, armé d'une péti-

tion de 10 500 noms, a déposé une demande formelle de classement patrimonial de la montagne.

Certains se demanderont si le développement immobilier intempestif que pourrait bientôt connaître le mont Royal, s'il était laissé à lui-même, est à l'origine de la volonté de Québec. Ou si ce n'est pas plutôt la création de cette future ville qui oblige le gouvernement à se pencher sérieusement sur la question, ou encore l'abandon de plusieurs sites institutionnels sur les flancs de la montagne.

C'est en fait un peu tout cela. À l'heure actuelle, une vingtaine de projets litigieux sont en gestation sur ou autour de la montagne. Plusieurs interpellent le gouvernement pour différentes raisons (l'une d'entre elles est que chaque site historique reconnu par Québec, comme la maison Notman par exemple, jouit d'une aire de protection de 500 pieds). La ministre Diane Lemieux considère donc qu'il est temps que le gouvernement se donne une méthode, un encadrement pour l'étude de chacun de ces projets. «On ne peut gérer ça à coup de décrets et de décisions gouvernementales, au cas par cas», affirmait-elle dans ces pages le mois passé.

Le premier pas de cette nouvelle approche se fera la semaine prochaine lorsque la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, déposera le nouveau cadre d'aménagement de la région métropolitaine. Y sera précisée la volonté du gouvernement de préserver le mont Royal, et ce, avec une vision globale de la conservation du lieu. Sans plus.

La deuxième étape sera le dévoilement dudit plan de protection de la montagne que déposera la ministre Diane Lemieux dans quelques mois afin qu'il ne devienne pas un enjeu de la campagne électorale municipale.

MAO

SUITE DE LA PAGE 1

tard, on voit, à travers les villes et campagnes, une fascinante contradiction entre l'indigence des idées du Timonier, qui se trompa très souvent et conduisit plus d'une fois le pays vers des souffrances aussi évitables qu'inouïes, et l'affection vive dont il jouit toujours.

Oubliées, les consignes de liberté de natalité (qui aboutit en 20 ans à 200 millions d'enfants surnuméraires), de «grand bond en avant» (révolution agraire, qui causa 30 à 80 millions de morts de faim), de base arrière industrielle (qui imposa le déplacement d'usines à des milliers de kilomètres, sans routes ni marchés, aujourd'hui en ruines), ou de villes souterraines antinucléaires (pour lesquelles des hommes durent creuser des années durant).

Par contre, bien des chauffeurs de taxis se prémunissent toujours des accidents par une pendeloque de Mao. Les paysans conservent son portrait au mur de leurs fermes, aux côtés de celui de Confucius, au dessus de l'autel des ancêtres et des bâtonnets d'encens. Les marchés continuent à vendre petits livres rouges et breloques héroïques. À Pékin, le mausolée de Mao reçoit toujours, chaque jour, ses milliers de visiteurs, en file de centaines de mètres en méandres — une fois devant le catafalque, l'arrêt est interdit.

Pourquoi cette idolâtrie d'un leader cruel qui livra toute une génération d'instituteurs, prêtres et artistes à l'arbitraire de ses sbires et légua au pays, à sa mort, un niveau de vie parmi les plus bas du monde? «Moi, j'aime Mao, affirme ce petit marchand d'un marché de légumes de mon quartier, parce qu'il était droit et honnête. Aujourd'hui, nous avons perdu l'égalité, et le parti est corrompu».

La Chine de 2001, pourtant, a tant changé depuis la mort du timonier, qu'elle est méconnaissable. Un Chinois sur deux, en ville, possède sa maison et travaille pour une firme privée. Les vêtements sont modernes, les filles

sont maquillées. Chacun a la TV, le réfrigérateur, voire l'ordinateur. Il va au restaurant, se repose le week-end, prend l'avion et ses congés payés. Le Parti a disparu de sa vie privée, les exactions policières ont fort reculé.

Du socialisme, finalement, seule reste l'effigie immense de Mao, place Tiananmen, statue du commandeur, seule légitimité qui reste aux dirigeants actuels, pour justifier le maintien de leur régime autoritaire, sur un monde en train de changer vite, vite, vite!

Curieusement, ce personnage qui n'a jamais vraiment disparu de la scène, fait aujourd'hui un genre de *come back*: cet été lors d'un conclave balnéaire des dirigeants, on a constaté la réapparition d'une authentique opposition populaire (populiste) de gauche, réunissant tous les exclus de la richesse nouvelle: instituteurs impayés, ouvriers au chômage non assistés, les 150 millions de paysans sans terre, voire les cadres riches mais inquiets, quinquagénaires, anciens gardes rouges à cinq ans de la retraite. Tous se rebellaient à l'idée de laisser la nouvelle bourgeoisie d'affaires entrer au Parti. Le gouvernement, qu'on découvrait soudain de droite, préférait les voir entrer au PCC, plutôt que dans d'autres formations politiques semi-clandestines.

Le pouvoir se lançait alors dans l'impensable depuis 1949: réprimer la gauche, fermer ses journaux. Pendant ce temps, les intellectuels réformateurs se demandaient si, tactiquement, il ne serait pas intéressant de soutenir la légalisation d'une opposition de gauche, la seule ayant la légitimité irréprochable, permettant de justifier la naissance d'une alternative au parti unique, lequel préparait pendant ce temps activement sa conversion en parti social-démocrate.

Aujourd'hui, on en est là. Si en Chine, toute chose publique, est nécessairement politique, c'est par la volonté de Mao. Ce ne serait pas un mince paradoxe, si son dernier héritage, un quart de siècle après sa mort, consistait à boucler la boucle, en un retour dans le multipartisme et la démocratie!

Un personnage respecté et admiré

D'APRÈS LIBÉRATION

Le 9 septembre 1976, Mao Zedong, le maître absolu du pays le plus peuplé du monde, mourut après un règne de près de 27 ans. Un quart de siècle plus tard, si Mao ne fait plus l'objet du culte de Dieu vivant qu'il avait su créer à l'époque, il reste un personnage respecté et admiré par une très grande partie de la population, y compris, de manière plus étonnante, par les jeunes qui ont grandi dans une société radicalement différente.

Li Jun, 28 ans, enseignant dans un lycée. Mes parents m'ont beaucoup parlé de Mao. Ils me l'ont toujours présenté comme quelqu'un qui a sacrifié sa vie pour le peuple chinois, pensant très peu à lui-même. J'ai beaucoup d'admiration pour ce personnage: il a commis beaucoup d'erreurs, mais elles comptent moins que sa contribution à l'histoire de la Chine. Mon cœur est chaleureux vis à vis de Mao, et c'est un sentiment que je transmettrai certainement à mes enfants. Sa principale contribution est qu'il a permis aux Chinois de vivre égaux. Sa principale erreur est d'avoir déclenché le mouvement de 1966 (la révolution culturelle, ndlr). Les idées de Mao restent aussi pertinentes aujourd'hui qu'hier: dans la société actuelle, il y a une demande de morale plus élevée encore pour créer une société qui inspire confiance et crédibilité. Nous sommes toujours proches de la pensée de Mao, même dans cette société en transition.

Zhai Kai, 19 ans, étudiant en économie. C'est un homme grandiose, un héros national. Je suis allé trois fois à son mausolée, sur la place Tiananmen, et j'en ressors chaque fois avec respect et admiration. Il a certes pris un certain nombre de mauvaises décisions, mais il a aussi assuré l'indépendance de la Chine. Avant Mao, nous étions dans un état semi colonial et humiliés; Grâce à lui, la Chine a acquis une place importante sur la scène internationale et a retrouvé sa fierté.

Hu Yi Feng, 19 ans, élève documentaliste. Mao a une place glorieuse dans mon cœur. Mes parents, mes grands-parents ont tous adoré Mao. Et même si nous les jeunes avons quelque mal à comprendre les souffrances qu'ont traversé nos parents, nous partageons ce sentiment vis à vis de Mao. Sa plus grande contribution est sans doute sa science militaire, grâce à laquelle nous avons pu gagner contre les Japonais, et mettre fin à la guerre civile pour bâtir la nouvelle République. Sa plus grande erreur, tous les Chinois le savent, a été la Révolution culturelle. C'est de sa faute, même s'il n'était sans doute pas le seul. Il a surestimé les forces du changement en Chine. Aujourd'hui, on dit que tous les changements en Chine sont dus à l'action de Deng Xiaoping, mais il ne faut pas oublier ce que nous devons à Mao.

Propos recueillis à Pékin par Pierre Haski

AUGER

Un attentat lié aux Rockers

L'enquête sur l'affaire Auger est toujours en cours au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). À ce jour, des accusations ont été portées contre Michel Vézina, Ginette Martineau et son conjoint Raymond Turgeon. M. Vézina est un armurier à la solde des Hells Angels qui aurait fabriqué l'arme du crime, un Ruger Mark

Il assemblé de manière unique. Ginette Martineau, une présumée taupe de la SAAQ, aurait recueilli dans les bases de données gouvernementales des informations sur Michel Auger que son conjoint aurait retransmises au tueur à gages.

Les policiers connaissent l'identité du tueur, mais ils sont incapables de porter des accusations faute de preuves. «Notre enquête nous démontre que c'est un individu directement relié aux Rockers de Montréal, le club école des Hells Angels. Toute l'enquête nous démontre que c'est dû aux écrits que Michel faisait sur les membres de Hells. Ils commençaient à le trouver fatigant», a déclaré hier le commandant André Bouchard, responsable de l'enquête.

Les policiers ont passé le message dans le cercle des avocats de la défense. L'individu en question ou ses complices seront accueillis à bras ouverts par les policiers s'ils décident de passer dans le camp des délateurs. «On espère tout le temps qu'un gentil membre des Hells qui connaît quelque chose viendra nous parler, ou même le tueur lui-même, a dit M. Bouchard. Cette personne est toujours une cible pour nous. On ne la lâchera pas.»

Le tueur est toujours en liberté. Il ne faisait pas partie de la centaine de motards appréhendés lors de la razzia policière du printemps. Les enquêteurs du SP-

CUM ont montré des photos de l'individu à Michel Auger, mais il s'est montré incapable de l'identifier de façon formelle. Les six trous dans son corps s'accompagnent d'un gigantesque trou de mémoire. S'il avait pu identifier le tireur, l'affaire serait presque déjà réglée.

Dans *L'Attentat*, Michel Auger signale avec la ruse d'un vieux journaliste quelques troublantes coïncidences, sans jamais porter d'accusations. Il écrit de source policière que 23 minutes après l'agression, le tueur s'est retrouvé au restaurant Club Sandwich de la rue Sainte-Catherine en compagnie de membres des Nomads surveillés par la police. Le chef des Nomads, Maurice Boucher, était du groupe. Une heure plus tard, l'état-major des Nomads, l'escouade de guerre des Hells Angels, faisait la fête au Latini, un resto du boulevard René-Lévesque Ouest réservé pour eux. Michel Auger a croisé Maurice Boucher à quelques reprises à la Place Versailles, où se trouve un centre d'enquête du SPCUM. Maurice Boucher et Bob Savard, un prêteur sur gages assassiné, avaient pris l'habitude de fréquenter un restaurant situé au rez-de-chaussée de l'édifice, simplement pour narguer les policiers.

MM. Savard et Boucher ont lancé sur le mode du bon conseil d'ami quelques messages «plutôt clairs» au vétéran du *Journal de Montréal*. «C'est un fait que les Nomads n'appréciaient pas du tout ma façon d'écrire, dit-il. Ils se voyaient à la tête du monde, et ça leur déplaisait qu'un journaliste se permette de ne pas montrer cette image-là, mais de montrer plutôt leurs activités criminelles violentes. Ça leur faisait mal, cette image négative.»

Dans ses recherches, Michel Auger a identifié «deux à trois têtes dirigeantes» qu'il soupçonne d'avoir ordonné l'attentat, mais il ne peut toujours pas les identifier de manière formelle. Le travail continue, pour le journaliste et la police.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

SERVICE DE STATIONNEMENT LE SOIR
Salon privé 16 personnes

L'AVANT-SPECTACLE
Entrée + mignon de veau poelé aux figues et balsamique + dessert + 24 \$

DEVENEZ CHEF D'UN SOIR
au Gutenberg!

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com